

Le 2ème BC célèbre son 17ème anniversaire



Le 2ème Bataillon Commando a célébré, le 1er avril 2009, au camp de Jreida, le 17ème anniversaire de sa création. Les festivités ont débuté par une cérémonie de levée des couleurs.

Dans son discours, le Commandant de formation a souligné, devant les nombreux invités de marque, " la fierté et le sentiment d'appartenance " à cette unité. Il a, par la suite, rappelé " le dévouement et le sacrifice " dont font preuve les militaires du bataillon et les défis sécuritaires grandissants auxquels ils font face avec détermination et courage pour que vive, en toute quiétude, notre population.

Le Chef d'Etat-major National était représenté à cette commémoration par le Chef du 3ème Bureau.

SÉMINAIRE D.I.H

L'Etat-major National a organisé, du 19 au 21 avril 2009, en étroite collaboration avec le Comité International de la Croix Rouge, un séminaire sur le droit international humanitaire. Ce séminaire de trois jours était destiné aux officiers des différents corps des forces armées. Il a permis à un parterre d'officiers de l'armée, de la gendarmerie et de la garde de prendre connaissance de quelques recommandations du CICR présentées par le général à la retraite Ossama Demej, expert en droit international Humanitaire.

Président l'ouverture du séminaire, le colonel Mohamed Ould Mohamed Znagui, membre du Haut Conseil d'Etat, Chef d'Etat-major National adjoint, a loué les efforts du CICR pour l'appui qu'il ne cesse d'apporter aux forces armées notamment dans le cadre de l'exercice de leur mission.

Monsieur Thierry Ribaux, représentant le CICR en Mauritanie a apprécié, de son côté, la disponibilité des forces armées mauritaniennes à toujours répondre favorablement à leurs sollicitations.



Présentation des Forces Armées et de Sécurité



Dans le cadre des activités qu'organise annuellement l'Etat-major National au profit des attachés militaires accrédités en Mauritanie, un exposé piloté par le 3ème Bureau relatif aux Forces Armées et de Sécurité a été présenté le 22 avril au Cercle des Officiers. A l'issue de cet exposé, les participants ont été conviés à partager un repas offert par le Général, Chef d'Etat-major National.



Akhbar El Jeich

Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009

49ème ANNIVERSAIRE DE L'INDEPENDANCE DU SENEGAL:

Quand les forces armées servent la diplomatie...



Les Commandants des 6ème et 7ème Régions Militaires à Saint-Louis



Défilé à Dakar des drapeaux des pays entretenant une coopération militaire avec le Sénégal

Depuis près de dix ans, chaque célébration de l'indépendance du Sénégal démontre l'excellence des relations bilatérales entre le Sénégal et la Mauritanie. Le 4 avril 2009, placé sous le thème " les forces armées au service de la diplomatie " n'a pas dérogé à la règle. Lors de manifestations hautes en couleur organisées pour la circonstance dans la capitale et les chefs-lieux des commandements des deux zones militaires (ZM) limitrophes, la présence remarquable de fortes délégations civiles et militaires mauritaniennes dénote si besoin est

l'importance que les décideurs des deux pays accordent à leurs liens historiques.

A Dakar, la délégation mauritanienne, conduite par le Colonel Mohamed Ould Mohamed Znagui, membre du Haut Conseil d'Etat et Chef d'Etat-major National adjoint, a assisté à un spectacle des grands jours ponctué par une cérémonie de décorations, des parades militaires, des défilés des différentes forces vives de la Nation sans oublier les anciens combattants. A Saint-Louis, le commandant de la ZM N°2 a convié les commandants des 6ème et 7ème Régions Militaires

à aux festivités de son chef-lieu. Le commandant de la ZM N°4 (Tambacounda) en a fait de même pour son homologue de la 4ème RM. Les délégations mauritaniennes, fortes des plus hautes autorités politiques et administratives de la région sud, ont assisté à des cérémonies mémorables et ont apprécié au passage le sens d'accueil et la capacité organisationnelle de leurs hôtes.

En marge de ces cérémonies commémoratives des dîners de gala ont été organisés en l'honneur des invités.

Journée de dons de sang à la 6ème Région Militaire

En vue d'alimenter les banques de sang, une journée de collecte de

sang a été organisée à la 6ème Région Militaire, le 29 mars 2009. Le

personnel d'encadrement et les soldats de cette formation ont répondu massivement à cet acte citoyen dirigé par la Direction du Service de Santé. Il est à noter que, malgré la progression constante du nombre de donateurs, la collecte reste encore très en deçà des besoins. En effet, selon les chiffres du Ministère de la Santé, il y a eu plus de 10500 donateurs de sang en 2008 soit une augmentation de plus de 25% par rapport à 2007. Mais il faudrait au moins 25.000 donateurs par an pour couvrir les besoins au niveau national.



VISITE D'UNE DELEGATION SENEGALAISE :

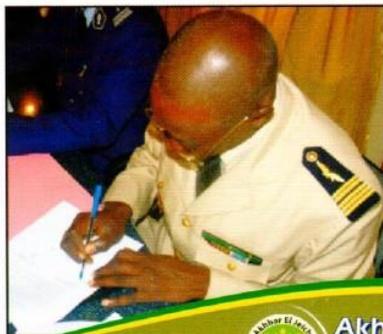
Pour réhabiliter le patrimoine historique commun



Une délégation de la Direction des Archives et du Patrimoine Historique des Forces armées sénégalaises (DAPH) a séjourné à Nouakchott, du 27 au 30 avril 2009, en vue de mener des recherches sur le guide spirituel Cheikh Saad Bouh et le notable Bou El Mogdad. Composée du Colonel THIOUNE Birama, directeur de cette institution, du conservateur du Mémorial de la Gendarmerie sénégalaise et d'un professeur d'Histoire, cette mission avait pour but de compléter les données du Musée des Forces armées sénégalaises sur ces deux personnages illustres qui ont marqué l'histoire commune de nos deux peuples frères. La DAPH dont relève le Musée des FAS, s'investit dans la reconstitution du passé des personnages célèbres. A noter que d'autres figures emblématiques de la Mauritanie occupent une place de choix dans l'iconographie de ce musée. Cette visite vise d'autre part à relancer la collaboration entre les services compétents des deux armées en matière de musée afin d'aboutir au partage d'expérience dans le domaine de la collecte, de la conservation et de la diffusion de l'information historique et muséale.

Dans ce cadre, un ensemble de sujets ont été traités avec une délégation conjointe de la DCRP et des services similaires de la Gendarmerie et de la Garde Nationale aboutissant à un projet de protocole d'accord qui sera soumis à l'approbation des autorités compétentes.

La délégation sénégalaise s'est rendue par la suite à Nimjatt pour rencontrer des descendants du cheikh et a visité le musée national et



l'office des anciens combattants de Mauritanie.

Elle a enfin été reçue en audience par les Chefs d'Etat-major de la Gendarmerie et de la Garde et par le Chef d'Etat-major National adjoint. Elle a enfin rencontré le président de l'Université de Nouakchott.

BREVES

Défis sécuritaires dans la zone Maghreb - Sahel

Une conférence internationale sur le thème " les défis sécuritaires communs au Maghreb Arabe et au Sahel s'est déroulée du 15 au 23 mars 2009 à Wilton Park (Grande Bretagne). Notre pays y a été représenté par le Chef du 3ème Bureau de l'Etat-major National et le directeur adjoint de la Marine Nationale.

Mauritanie - OTAN (1)

Signe de l'excellence des relations entre notre pays et l'OTAN, le Colonel Mohamed Ould Nagi participe depuis le 7 mars à un cours de l'OTAN sur la Coopération Régionale à Vocation Stratégique qui se déroule à Rome. Cette formation devra s'achever le 17 mai 2009.

Mauritanie - OTAN (2)

Dans ce même registre, la Mauritanie a participé à la conférence initiale de planification de l'exercice " SEABORDER (IPC) 09 " qui s'est tenue à Madrid du 16 au 18 mars 2009. Conformément au plan d'action 2009, cette manœuvre est la première des activités de l'Initiative 5+5 pour l'année en cours. La Mauritanie a été représentée par le Chef de Section des Opérations de la Marine Nationale.

Réception de vedettes pour le Centre de Sauvetage Maritime

Des vedettes destinées au Centre de Coordination et de Sauvetage Maritime ont été réceptionnées à Lorient durant la dernière quinzaine du mois d'avril par une délégation technique de la Marine Nationale. A noter que cette ville portuaire de l'ouest de la France est spécialisée dans la construction navale.

RÉTROGRADATION DE SOUS-OFFICIERS

Par mesure disciplinaire, il a été procédé à la rétrogradation du sergent-chef Ahmed Ould Kaabach et du sergent Babah Ould Bih Izid de la 2ème Région Militaire au rang de soldat de 2ème Classe pour faute grave contre l'honneur et la discipline. La mesure prend effet pour compter du 21 janvier 2009.



Akhbar El Jeich

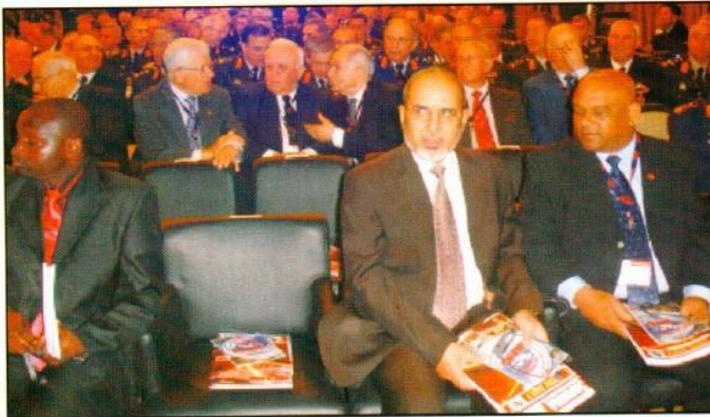
Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009

Réunion des ministres de la Défense de la CEN-SAD

Les ministres en charge de la Défense des pays membres de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) se sont retrouvés pour la troisième fois les 24 et 25 avril 2009 à Ouagadougou. La session ministérielle a été précédée par la réunion préparatoire des experts qui s'est tenue le 23 avril. Au terme de cette rencontre, placée sous le thème "Coopération militaire en matière de déminage des engins explosifs et les manœuvres militaires conjointes", les ministres ont fait d'importantes recommandations tendant à prévenir et à garantir la paix et la sécurité dans l'espace communautaire. La Mauritanie a été représentée par M. Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Lemine, ministre de la Défense Nationale accompagné du Colonel Sidi Ely Ould Mohamed Krare, directeur au MDN.



Turquie - Mauritanie: Le MDN au Salon International de l'Industrie de la Défense d'Istanbul



Sur invitation de son homologue turc, M. Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Lemine, ministre de la Défense Nationale, a pris part du 27 au 30 avril 2009, au 9ème Salon International de l'Industrie de la Défense qui s'est tenu au

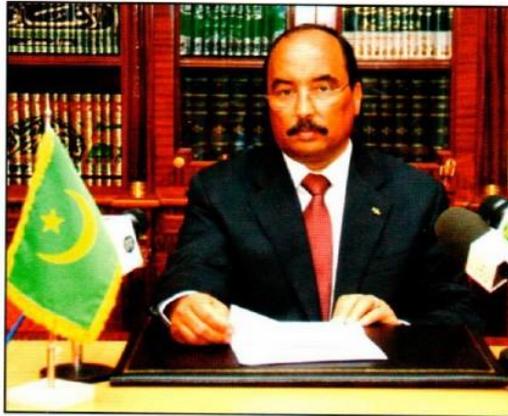
centre de Congrès et de Foire de Tuyap à Istanbul. Des délégations de haut niveau venant de 69 pays, dont une vingtaine de ministres, ont été invitées à ce Salon dont la cérémonie d'ouverture a eu lieu en présence du Premier

ministre Recep Tayyip Erdogan le ministre de la Défense Vec Gönül, le chef d'Etat-major général Ilker Basbug, le Ministre d'Etat Egemen Bagis, les commandants des forces armées et le Commandant général de la Gendarmerie. Le ministre de la Défense turc a relevé que l'objectif essentiel de la Turquie dans le domaine de l'industrie était de produire ses propres conceptions de façon à pouvoir concurrencer dans l'arène internationale.

Des cérémonies de lancement d'un grand nombre de projets importants des Forces armées turques ont eu lieu et de nombreux accords de coopération dans le domaine de l'Industrie de la Défense ont été signés entre la Turquie et certains pays invités.

Une transition conforme à la constitution

En respect de la loi et en application de ses dispositions, le général Mohamed Ould Abdelaziz démissionne de la présidence du Haut Conseil d'Etat et de la fonction de Chef de l'Etat. L'intérim est assuré par le Président du Sénat, Monsieur Bâ Mamadou dit M'Baré jusqu'à la fin de la transition.



C'est dans un message à la nation prononcé depuis le palais présidentiel que le général Mohamed Ould Abdelaziz a annoncé le 15 avril dernier cette démission. A cette occasion, l'ancien Chef de l'Etat est

revenu sur le bilan positif du HCE et du gouvernement, mettant notamment en évidence les efforts gigantesques déployés pour redresser la situation financière et économique malgré une conjoncture internationale très

défavorable. Il a déploré au passage la précarité que vit l'écrasante majorité des citoyens qui, de Maghama à Bir Moghreïn, ont été victimes de la gabegie et des mauvaises pratiques et a relevé les efforts du gouvernement pour alléger leurs souffrances.

Sur la question du passif humanitaire, après avoir souligné la nécessité de reformer le secteur de la justice pour " ... asseoir les bases du développement et créer les conditions favorables à une vie sociale où règnent la justice et l'équité ", le Général Mohamed Ould Abdel Aziz a indiqué que " ...nos efforts visant à répandre la justice et l'équité entre les citoyens, nous ont permis, grâce à Dieu, de surmonter un problème qui a longtemps troublé la sérénité de la vie dans nos milieux sociaux et menacé la cohésion et l'unité entre les composantes de notre peuple. Je saisis cette occasion pour renouveler les remerciements aux parents des victimes qui ont préféré le pardon à la vengeance et la tolérance à la rancune et ont tourné, de façon honorable, une page douloureuse de l'histoire de notre pays ". Il a certifié que le gouvernement a déployé les efforts nécessaires pour garantir l'insertion dans la vie active de tous les réfugiés qui veulent rentrer au pays. En fin de compte, le Général Mohamed Ould Abdel Aziz a proclamé que les raisons de sa candidature "...se résument dans ma sincère volonté d'édification d'une Mauritanie nouvelle empreinte de justice, de liberté et d'équité et où tous les citoyens jouissent de la prospérité."

Le président de la République par intérim



En vertu de l'article 40 de la constitution, Monsieur Bâ Mamadou dit M'Baré, président du Sénat, devient Président de la République par intérim durant la période de transition pour assurer l'expédition des affaires courantes.

BIOGRAPHIE DE MONSIEUR BA MAMADOU DIT M'BARÉ

Bâ Mamadou dit M'Baré est né en 1946 dans la localité de Wali, dans la Moughataa de Maghama (wilaya du Gorgol).

Il a fait ses études primaires à Maghama, le collège et le lycée à Kaédi puis à Rosso.

Il obtient un doctorat d'Etat en sciences vétérinaires à l'Académie des sciences agricoles de Kiev (Ukraine). Effectue un stage de perfectionnement à l'Institut de Pêche à Astrakhan (Union soviétique) puis à l'Institut Scientifique et Techniques des Pêches Maritimes de Nantes (France).

Postes occupés :

Chercheur puis directeur des laboratoires de pêche à Nouadhibou. Chef de service océanographique et hydro biologique.

Directeur de l'Institut mauritanien de recherches océanographiques et de pêche,

Conseiller technique au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

Directeur général de la Société Mauritano-soviétique de Pêche.

Directeur général du Port Autonome de Nouadhibou

Fonctions politiques

Mairie de Wali, Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime

Sénateur de Maghama

Président du Sénat.

Président de la République par



Akhbar El Jeich

Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009

Sommaire

AKHBAR El Jeich



Page de couverture

Directeur de publication

Colonel Teyib ould Brahim

Rédacteur en chef

Lt-Colonel Aref

Secrétaire de Rédaction

Cne Thiady Mangassouba

Rédaction

Cne Med O. Abderrahmane

Cne Lif Mohamed Diadié

Cne Thiady Mangassouba

Lt Malamine Coulibaly

Saisie

Adjt Brahim Ould M'Beirick

Sgt Aida M'Bengue

Sgt Hawa Ly

Photos

A/C El ide O. Soueïleh - S/C

Taleb O. N'Dary, Sgt Mohamed

Bekaye, Sgt Mahfoudh O. Tfeïl,;

Correction

Hamdy

Maquette/PAO

Abarrahman Ould dah

abadd11@gmail.com

Distribution

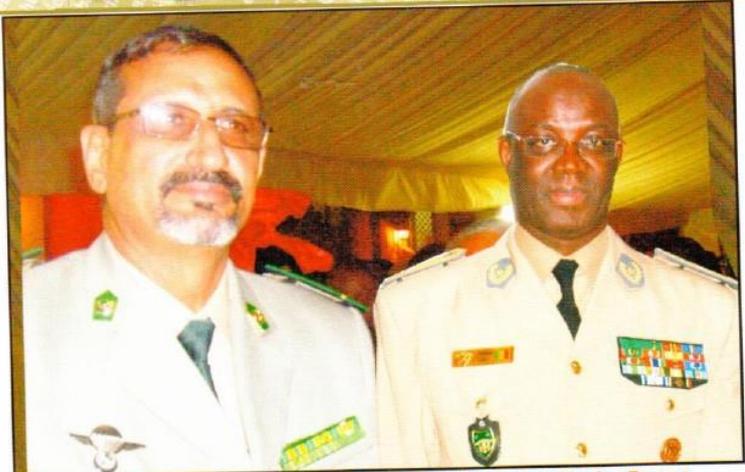
A/C Oumar Ould Boudy -

Adjt Ahmed Ould Biram

- Cal Mahfoud Ould Cory

dcrp@mauritel.mr

BP: 208 Tel: 5244641



Le Chef d'Etat-major National adjoint avec le Chef d'Etat-major des Forces armées sénégalaises à Dakar, lors de la cérémonie du 4 avril 2006

Dans ce numéro

Editorial	3
L'évènement	
Une transition conforme à la constitution	5
INFO FARIM	
Le MDN au sommet du CEN-SAD	6
Une délégation du Musée des FAS en Mauritanie	7
La Mauritanie à la cérémonie du 4 avril au Sénégal	8
Focus	
La Mutuelle des Forces armées	10
Armée & Nation	
Le scanner de l'Hôpital militaire au service des citoyens	12
Bataille Célèbre	
La guerre du Ramadan (Kippour)	14
Mémoire Militaire	
L'opération de Tidjikja (Mort de Coppolani) 4ème partie	16
Ressources Humaines	18
Santé	
Le trachome	20
Notions & Concepts	
L'humanitaire et le militaire	21
Veille Scientifique & Technologique	
Les systèmes de blindage	22
Etudes & Recherches	
Réflexions sur le Droit International Humanitaire	24
Tribune Libre	
La criminologie	26
Sport	27
Courrier des Lecteurs	28
Loisirs & Jeux	30



Akhbar El Jeich

Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009

Je communique

en toute simplicité
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

40 ^{UM}
^{HT}
la minute

pour tous mes appels **nationaux**
vers les fixes et mobiles

125 ^{UM}
^{HT}
la minute

pour tous mes appels **internationaux**
vers les fixes et mobiles

et je profite
d'une tarification à la seconde,
dès la première seconde

www.chinguitel.mr

 شنقیتل®
Chinguitel
Plus que ce que vous imaginez

AKHBAR El Jeich



Pour nous
contacter

▶ 202 03 05
▶ 610 22 05
▶ 649 55 46

Dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5244641

Pour vos publicités et annonces :

Akhbar El Jeich vous offre une page publicitaire

Organe d'information officiel de l'Armée Nationale, Akhbar El Jeich est une revue bimestrielle qui traite de thèmes d'actualité sur des domaines variés: militaire, technologique, médical, environnemental, économique, culturel...

AEJ est:

- Publiée dans deux versions, arabe et français;
- Tirée en quadrichromie sur papier couché brillant.
- Distribuée au niveau de toutes les formations militaires, dans les institutions publiques, dans les ambassades de la Mauritanie et aux attachés de Défense accrédités à Nouakchott.



1

LE MOT A TROUVER

LE MOT DE PASSE →

--	--	--	--	--	--	--

Ce jeu consiste à trouver un mot de passe à partir du tableau ci-dessous. Pour cela il faut barrer les lettres identiques qui se trouvent côte à côte, par colonnes et par rangées, ou séparées uniquement par les cases précédemment barrées. Les six lettres restantes transcrites horizontalement vous donnent ce mot de passe.

S	M	S	I	G	F	O	B	G	N
A	H	O	L	O	H	A	E	D	E
E	M	F	S	A	U	S	B	G	S
Z	T	C	N	B	N	O	U	B	U
R	G	T	S	B	T	X	G	R	I
Z	P	C	A	V	U	V	A	B	O
E	D	Q	L	Y	F	Y	Q	G	D
M	P	F	I	M	O	X	N	D	O

Jeu proposé par l'Adjudant-Chef Brahim Ould Rabah

SUDOKU

2

Le but du jeu consiste à remplir toutes les cases vides du tableau de jeu avec des chiffres compris entre 1 et 9, sachant que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré 3x3 contient tous les chiffres de 1 à 9, autrement dit, un même chiffre ne peut s'y répéter. Il y a une seule solution possible.

		7				6		
1		4	3		2	5		8
			6		8			
	2	5		6		1	7	
			5	9				
	8			2		3	4	
			9		7			1
3		6			5	9		7
	7	1				8		

CORRECTIONS

1 - LE MOT A TROUVER :
NATION

2 - SUDOKU :

6	5	8	9	4	2	1	7	3
7	2	6	5	8	1	9	4	3
1	9	4	7	3	9	8	5	2
9	1	3	2	1	3	6	8	5
9	8	2	4	9	5	1	7	3
4	2	3	6	8	9	1	7	5
5	9	2	6	1	8	7	3	4
8	9	3	7	2	5	4	1	6
3	7	4	5	9	6	1	2	8



Editorial

Passif humanitaire : La raison l'emporte

Le 25 mars dernier la ville de Kaédi a été le théâtre d'un événement historique singulier. En effet, les autorités, dans une déclaration publique courageuse, ont décidé de mettre fin à la souffrance endurée depuis deux décennies par une frange de notre peuple. Ces événements sanglants et regrettables d'avril 1989 - 91 avaient fait plusieurs victimes, laissant derrière eux veuves et orphelins, communément appelés " les victimes des Evénements ".

Depuis les années 90, ces "victimes" oeuvrent inlassablement au sein d'associations et ONG, afin de trouver un compromis qui leur permettra, d'une part, de recouvrer leurs droits, d'autre part, d'éviter au pays tout dérapage pouvant le mener à la dérive.

Les abus perpétrés durant cette période obscure de notre histoire ont constitué à un moment donné, une réelle menace pour l'unité nationale et la quiétude sociale. Malgré cela, toutes les velléités séparatistes visant à saper l'unité nationale ont buté sur la ferme détermination du peuple à rester solidaire contre vents et marées.

Ainsi, l'action courageuse entreprise à Kaédi par les acteurs du Mouvement de la rectification du 6 août, démontre l'incapacité manifeste des pouvoirs précédents à prendre la décision politique appropriée pour mettre fin à la souffrance qui a miné, deux décennies durant, une frange importante de ce peuple au point que la renommée du pays s'en est ternie et sa crédibilité diminuée.

Aujourd'hui, plus que jamais, la résolution effective du passif humanitaire de la manière qui satisfait les parties concernées, ouvrira des perspectives nouvelles pour un lendemain meilleur où tous cohabiteront dans un respect mutuel. Ce sont sans doute, de telles aspirations qui ont motivé les responsables du Mouvement de la rectification du 6 août, sitôt arrivés, à se mettre au travail pour parvenir, quelques mois après, à trouver la formule consensuelle et enterrer définitivement le fâcheux dossier des années 89-91.

D'autres part, il est à noter que ce dénouement salutaire est le fruit d'un travail de concertations diverses menées par une commission chargée de régler la question du passif humanitaire. Ayant réussi à transcender tous les clivages, l'espoir est aujourd'hui permis de vivre une ère nouvelle bâtie sur la justice, l'égalité et la fraternité.

Ce fut donc un triomphe retentissant : le pardon ayant vaincu la haine et la rancœur. En définitive, c'est la Mauritanie qui en sort grandie redevenant la Patrie de Tous les mauritaniens.



L'oeuvre de Cheikh Mohamed Salem Ould Addoud

C'est dans l'intimité familiale, dans son village de Oum El Ghoura - 58 kilomètres à l'Est de Nouakchott - que le vieux maître érudit, théologien, poète et encyclopédiste s'en est allé ce 29 avril 2009. Car, Mohamed Salem Ould Addoud était tout cela assurément. Issu d'un milieu connu pour son érudition, il s'est imposé comme une des figures incontournables des sciences islamiques dans le Bilad Chinguitt (Mauritanie) et même au delà.

Son cursus commença tout naturellement dans la Mahadra de son illustre père, Mohamed Ali Ould Addoud. Il acquit par la suite des connaissances très poussées dans le fiqh (théologie), la sira Nebawiya (vie du prophète) et les sciences coraniques. Il était également un narrateur sans égal de la poésie arabe, et maîtrisait la science de la généalogie des peuples, Al Ansab, et de l'histoire des anciennes nations.

Maître dans l'art de diffuser le savoir, le Cheikh Ould Addoud n'a jamais daigné ménager ses efforts pour rendre ses connaissances accessibles. Après avoir enseigné la Chari'a et la littérature arabe dans la Mahadra familiale, il donna des cours, au début des années 50, à l'Institut Islamique de Boutilmit réputé pour ses méthodes modernes. Plus tard, il devint professeur à l'Université de Nouakchott et à l'Institut supérieur d'études et de recherches islamiques (Iseri). Il a aussi animé plusieurs conférences



islamiques et arabes.

Quand le pays accède à la souveraineté internationale, Ould Addoud intégrera le corps des magistrats après une licence de droit en Tunisie. Il était parmi les premiers magistrats spécialisés sur la Chari'a. Il a présidé le Haut Conseil Islamique et, en 1982, la Cour Suprême et occupa le fauteuil ministériel de la Culture et de l'Orientation Islamique entre 1988 et 1991. Le défunt était également membre de plusieurs organisations islamiques internationales, telle que l'Association du

monde islamique dont le siège est à la Mecque, le Groupe d'études des civilisations islamiques en Jordanie, le groupe du Fiqh du Sommet islamique, le Conseil scientifique de Al Azhar, l'Académie maghrébine...

Ces dernières années, se désengageant de ses charges officielles, Mohamed Salem Ould Addoud se consacra entièrement à sa Mahadra. Oum El Ghoura est ainsi devenue une destination privilégiée de nombreux étudiants en théologie venus des quatre coins du monde.

L'un des plus brillants ulémas de notre époque, Cheikh Mohamed Salem Ould Addoud aura laissé à la postérité une œuvre immense qui le rendra éternel, dont notamment un recueil sur la Foi (Aqida), un recueil résumé de Khalil dans le Fiqh Malékite, un recueil épistémologique dans l'œuvre de Ibn Farhoun suivant le Fiqh Malékite, un

recueil d'un certain nombre de commandements de Ibn Qoudâma Al Maghdassi dans le Fiqh Jouneily, sans oublier des poèmes de haute portée.

Un des derniers symboles de la connaissance encyclopédique en Mauritanie est parti pour toujours, à l'orée de ses 80 printemps.

Qu'il repose éternellement en paix. Allahoumma amine.

HYMNE A L'AME

Cdt Ahmed Ould Deye

Cygne tendresse féline
Enveloppée sous la lumière
tamisée
De la blancheur immaculée
De cette denture rêvée
De ces prunelles magiques de
fée
Genèse comme aux premiers
instants de l'aurore
D'une pure et transparence
onde d'or
SENE N'DOBO, sereine reine,
j'ai nommée

Qui se souvient de ces dix
Plus douze Mars mil neuf cent
soixante dix
Sur la douce et hospitalière
terre de Keur Macéne
Pourra me faire redécouvrir le
pourquoi
De cet abîme qui nous sépare
depuis plus de quatre
décennies

L'histoire continue son cours
avec perfidie
Et je me sens triplement
coupable :
Vis-à-vis de cette histoire
Coupable à ton égard
Coupable, de silence, à
l'endroit de Tout Keur Macéne
Comment en effet, ne pas me
rappeler ce jour dit

Vingt deux Mars mil neuf cent
soixante dix
Sur la terre idyllique du pays
des Sages
Comment pourrais-je oublier
l'élan collectif et cordial du
village ?
Cette journée événement qui fit
date et resta
Dans ma conscience éternelle
et vivace !
Que c'est normal, tu diras !

A moi, cela permis de savoir,
suis-je de quelle race
M'abreuver de la source SENE
et mes racines reconnaître
Keur Macéne : vastes plaines,
jadis, patrimoine de mes
Ancêtres
Ma très chère cousine,
soulèvement en bloc de la
population
Comme un seul homme (face
aux gardes de la préfecture)
Me remplit de fascination

Comment oublier l'affection
maternelle et chaleureuse
De ma seconde mère AWA
Sene, aux doux regard et à la
voix mielleuse
Reçois chère cousine, à travers
ces lignes d'un profane zélé
Nostalgique du romantisme,
mes salutations sincères

Sois mon interprète, transmets
dévouement et
reconnaisances retrouvés
D'un enfant du pays, qui, de la
source SENE, se désaltère
Après s'être repu des Mœurs et
" Thoissanes " de nobles
caractères.

Sache que mon unique vœu et
mon ardent souhait
Est revenir admirer les vertes
plaines d'authenticité arrosées
Ton cousin Khayar qui ne peut
de penser cesser
A toi, malgré l'action du temps,
obstacles et écueils du passé
Accepteras-tu de bon cœur, ce
repentir et ce modeste
hommage
D'un cancer expulsé (ce 22
Mars 1970) sur la voie
l'apprentissage ?



Akhbar El Jeich

Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009

Chronique de l'A/C Gueye Mamadou

6ème partie

Ce qui devait arriver arriva!
Quand deux obus de 08 kgs chacun se retrouvent en même temps dans un seul tube canon, il ne peut en résulter qu'une explosion : le poids du second obus fera péter la fusée du premier, ce qui entraînera une déflagration, forcément fatale. Les éclats du mortier et des 02 obus firent des ravages.

Moy, le tireur eût la tête tranchée net au niveau du cou et mourut sur le champ.

Le Sgt M'Hamdi Cheikh, le chef de pièce reçut des éclats dans la tête.

Le supplétif Sidi Mhd, le chargeur, en eût le corps infesté. Le pourvoyeur, le garde national Keita Fadjigui eût la jambe droite coupée au ras de la cuisse.

Le Sgt et le supplétif furent évacués par avion vers des lieux plus cléments.

Le garde national Keita Fadjigui, ayant perdu beaucoup de sang et déjà à l'agonie, fut assisté jusqu'à l'ultime instant par le Cal Sy Yéro notre infirmier qui pleurait doucement d'impuissance. Une atmosphère de profonde consternation s'était installée en notre SML ; une douleur et une tristesse sincères s'étaient vicieusement immiscées dans les cœurs et les esprits.

Sentiments de haine farouche et d'incompréhension totale envers cette impitoyable fatalité. Ressentiments blasphématoires à l'encontre de l'injustice divine (ALLAH nous pardonne!).

Pourquoi le Créateur avait-t-il permis cela ?

Le fait que nos malheureux compagnons soient morts, même pas tués par l'eni, mais par leur propre arme, me remplissait d'une colère froide et me faisait grincer des dents, à force de dépit et de découragement. Le lendemain nous ratissâmes la zone des combats et fîmes mouvement vers 16 heures, abandonnant nos infortunés compagnons d'arme, ces amis et frères tombés au champ d'honneur en ces contrées hostiles, ces amis et frères enterrés là, dans des tombes exposées aux intempéries, voués à un anonymat injuste et à un oubli douloureux, loin, très loin de leurs parents et de leurs lieux d'origine. Cela me plongeait dans

une immense détresse et une profonde tristesse.

Nous passâmes par Aoussrit, descendîmes sur Tichleu, piquâmes une pointe vers Choum, pour finalement rejoindre Atar o? un accueil populaire intense nous mit du baume au cœur.

Et la vie reprit son cours!

Coup d'état :

Le Sgpt se retrouva cantonné dans la base d'Atar ; s'ensuivit une longue période de repos et de farniente, lénifiante d'abord, puis de flemmardise et d'ennui mortel : le train habituel de la vie de caserne. Le 09 Juillet 1978, vers 19 heures, le tocsin sonna : le train minéralier aurait été attaqué entre Choum et Boun Ameira. Enfin du mouvement ! Préparatifs divers dans une ambiance joviale et bon enfant. Tous ces hommes, en habitués des rudes conditions et obligations de la vie opérationnelle, exceptés les premiers jours d'ivresse et d'euphorie dues à l'accueil populaire de ces excellents Atarois, s'ennuyaient ferme en fait : cette alerte, aussi paradoxal soit il, était la bienvenue, et ces "têtes brûlées" avaient retrouvé le sourire.

Vers 21 heures le Sgpt s'ébranla, tel un long serpent de fer et de feu en direction de Choum. A 00 heures nous fîmes une halte, juste après la passe de "Aweinatt El Mels". L'unité du Lt Moctar piqua une pointe sur "Aggui". Celle du Lt Niang Harouna se positionna juste à l'embranchement des pistes dont l'une menait à Atar en passant par le haut, vers la passe de "Tenzak", l'autre à Akjoujt en passant par le bas, vers "Yaghref". A 02 heures du matin tout le Sgpt prit cet axe à vitesse modérée, et vers 05 h30 nous étions à l'arrêt, positionné en demi cercle au-delà du mont "Moughrein", face à Nkkt. Commença alors une lancinante et éprouvante attente. Insidieusement une question trottnait dans toutes les têtes : qu'est ce qu'on faisait là, à poireauter comme des dingues, alors que le train était censé avoir essuyé une attaque dans une direction complètement opposée à la nôtre actuelle ? Vers 10 heures le soldat Gaye Abou Sadio, notre chauffeur qui possédait un transistor "SANYO N°10", en vogue à l'époque, capta par

hasard Radio Mauritanie et nous entendîmes le fameux "Mauritaniens, Mauritaniennes, Peuple de héros, etc...".

Mais ! Enfer et damnation ! Que diantre se passait-il donc ?

D'abord l'on nous faisait croire à une attaque du train, puis rouler comme des fous toute la nuit, et là, maintenant, comme des demeurés, nous grillons à petit feu sous un soleil caniculaire ! Et pour couronner le tout, voilà qu'un discours lyrique, un zeste pompeux, tournait en boucle sur les antennes de la radio nationale, nous rendant perplexes et indécis. Nous n'avions pas encore compris qu'il s'agissait de coup d'état, celui du 10 Juillet 1978.

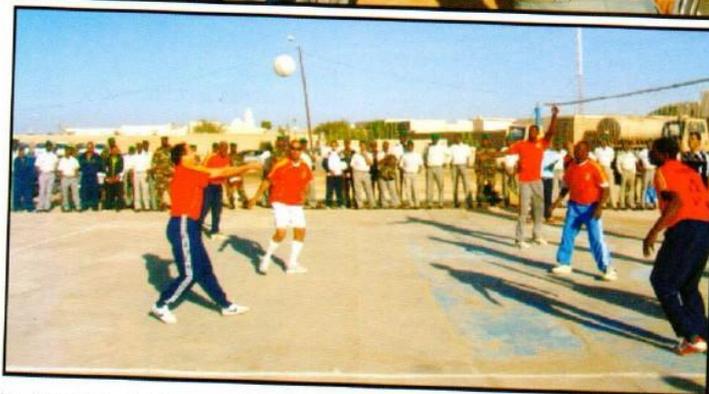
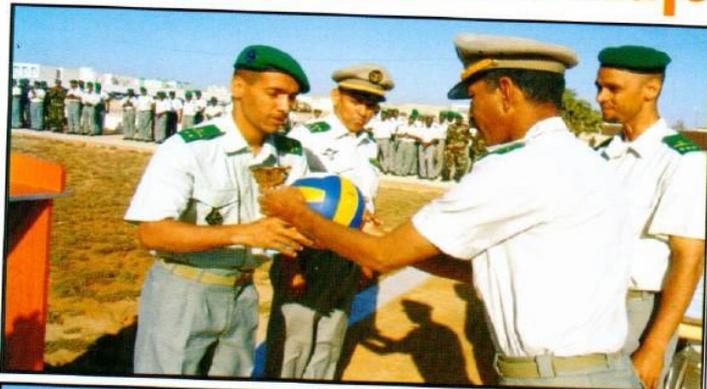
En fait le Sgpt était là en soutien, prêt à intervenir en cas d'esclandre. Vers 14 heures direction Nkkt et à 18 heures nous primes position à "Beila".

Le lendemain les unités se disloquèrent dans la ville et ses environs : le centre émetteur, le centre récepteur, la foire, le génie militaire sis à l'époque dans l'actuel PC de la 6 RM, et là, à l'exception de quelques quadrillages périodiques effectués à tour de rôle avec les Sgpts 61 et 62 vers "Dzi Bilal", s'arrêta ma "vie opérationnelle" au sens combatif du terme.

Le Sgpt se fit baptiser Sgpt 63. Notre unité était en position au sud de Nkkt, en plein dans les dunes de sable. Un jour je fus convoqué avec le Sgt Mohamed Saleck (un arabisant comme l'on n'en fait plus) par le Lt Ely O/ Mhd Vall, qui, toujours avare en paroles inutiles, nous tint un bref discours : "Je vous ai convoqué, nous dit-il, pour vous confier une mission d'instruction et de formation ! Un contingent de recrues vous attend à Jreida ! Vous partez demain matin !" : C'était clair, bref et sans fioritures.

Et c'est comme cela que je me suis retrouvé Sergent Instructeur sous les ordres d'un S/ Lieutenant énergique, très actif et aux yeux pétillants de malice du nom de Diallo Alassane, aujourd'hui Intendant Colonel et chef du 4ème Bureau.

Tournoi de L'état-major National



Le Bataillon de Commandement et de Services de l'Etat-major National a organisé du 10 mars au 15 avril 2009 un tournoi interdisciplinaire auquel tous les bureaux et direction étaient conviés.

Cette grande première avait un double but. D'une part, maintenir la capacité opérationnelle des hommes par la pratique d'une activité réjouissante. D'autre part, renforcer les liens de camaraderie et "casser" le temps d'un match, la rigidité des rapports entre militaires de différents

grades. Le football, le volley-ball et quelques épreuves d'athlétisme étaient au menu des compétitions. Du soldat de 2ème classe au colonel, c'est l'unanimité quant à la réussite sur tous les plans des différentes rencontres qui ont donné lieu à de belles joutes, dans une ambiance fair-play. Les spectateurs étaient à chaque fois nombreux et les discussions se poursuivaient bien après les rencontres.

A l'issue du tournoi, les différents lauréats ont reçu leurs prix au cours

d'un rassemblement général dirigé par le Chef d'Etat-major National adjoint et un pot copieux est venu clôturé cette manifestation à tous points de vue profitable. Notant le bon déroulement de ce tournoi et son impact évident sur le moral des troupes, le commandant du BCS a promis de réitérer cette initiative dans les prochains mois et surtout de le pérenniser dorénavant.

Classement par ordre de mérite

Athlétisme :

Course 100m

Cal Moctar Diagully (CQG)
2^e CI Sidi Ould Elemine (Escadron d'intervention)
2^e CI Sidi Ndeye (Escadron d'intervention)

Course 200m

S/C Mohamed Yahye (CQG)
A/C Diop Mama (DIRINT)

Course 400m

S/C Mohamed Yahye Ould Saleck (CQG)

Cal Sid'Ahmed Ould Salem (DIRCAB)
2ème CI Sidi Ould Elemine (Escadron d'intervention)

Course 800m

S/C Mohamed Yahye Ould Saleck (CQG)

2ème CI Sidi Ould Elemine (Escadron d'intervention)

Cal Sid'Ahmed Ould Salem (DIRCAB)

Course 1500m

Cal Sid'Ahmed Ould Salem (DIRCAB)

Sgt Djiby Mamadou Sow (CMTI)

Cal Moctar Diagully (CQG)

Course 5000m

2ème CI Vally Ould Ahmed (Escadron d'intervention)

Lt Hamid Ould Abderrahmane (CMTI)

2ème CI Mohamed Ould Jiddou (Escadron d'intervention)

Volley ball

Champion : DIRMAT

Vice champion : CMTI

Football

Champion : CMTI

Vice champion : DIRMAT

Union Arabe des Sports Militaires:

La Mauritanie honore ses engagements

En respect des engagements de l'Union Arabe des Sports Militaires, la Mauritanie vient de s'acquitter de toutes ses cotisations.

Par ce geste, la Mauritanie entend raffermir ses liens d'amitié et de fraternité avec les différents membres de cette institution tout en contribuant à rehausser le niveau du sport militaire national.



Akhbar El Jeich

Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009

La criminologie

Le monde actuel est confronté à la recrudescence de la criminologie. Ce phénomène est multiforme et transnationale, touchant des domaines aussi variés et sensibles que l'atteinte à la sécurité de l'Etat et des individus, la contrefaçon et le blanchissement d'argent, le trafic de drogue et des stupéfiants etc. C'est pourquoi des efforts sont consentis au plan national et international pour éradiquer sinon réduire ces effets néfastes et destructeurs.

L'Etat a le devoir et la responsabilité de faire face aux différents aspects de la criminalité en se basant sur les études criminologiques qui englobent généralement :

L'analyse des causes réelles et objectives du crime.

La détermination des moyens susceptibles de le combattre.

La prévision de l'arsenal juridique et pénal (dissuasif et répressif) face à ce crime.

Aperçu historique :

" L'homme criminel" de Lombroso, paru en 1876, est l'ouvrage qui marque le point de départ de la criminologie scientifique. Ce médecin italien constitua une équipe pluridisciplinaire composée notamment de Feri, professeur de droit et sociologue qui publia en 1881 " les nouveaux horizons du droit pénal " et Gravofolo, magistrat de son Etat qui signa en 1885 un essai dénommé " la criminologie ". Lombroso considère que le délinquant est un individu particulier marqué par un nombre excessif (anormal) de stigmates

anatomiques et physiologiques qui le prédisposent au crime et à la dérive. Il aboutit à cette conclusion après avoir procédé à l'examen anthropométrique, médical et psychologique de milliers de délinquants vivants puis, en comparant ces mesures à celles de crânes de malfaiteurs décédés.

De nos jours la criminologie est constituée par quatre disciplines :

La psychologie qui lui apporte des éléments permettant une analyse du processus psychique de l'individu délinquant avant, pendant et après le crime. Le traitement moral des victimes.

Le droit et les pratiques pénales qui sont des matières juridiques essentielles à la criminologie. On peut citer le droit pénal et spécial, la procédure, le droit pénal comparé, le droit international pénal, la convention internationale des droits de l'homme...

La sociologie qui apporte des éléments d'étude et de réponse sur les facteurs sociaux du passage à l'acte criminel, en précisant les mécanismes sociaux (instables) qui définissent l'infraction et organisent la répression par la justice pénale.

Les sciences médicales en fin donnent à la criminologie les outils indispensables pour comprendre le comportement humain sous les angles de la psychiatrie et de la médecine légale.

Pour illustrer la complémentarité entre les différents composants de la criminologie nous relatons l'histoire authentique suivante révélée par le journal égyptien Roz El Youssef en 1997. En Décembre 1996 des ouvriers qui creusaient la fondation d'un immeuble à Londres (Angleterre) découvrirent un squelette humain.

Aussitôt averties les autorités commencèrent les enquêtes et analyses. Avec le C14 la date approximative de la mvf fut déterminée.

Le médecin légiste en étudiant la forme, la taille du crâne et la denture conclut qu'il s'agit d'une jeune femme âgée de 14-18 ans et d'origine métisse ; les objets métalliques fournirent des indications sur les magasins ou ils ont été achetés.

Après de longs mois d'investigations menées par la police scientifique en relation avec les biologistes, les services sociaux et médicaux, les renseignements ci-après ont été confirmés : la date du décès, le nom complet de la jeune fille et son âge, l'identité de son père, anglais, et de sa mère, libanaise.

Avec l'ordinateur une photo a été faite et affichée sur les panneaux géants dans toutes les villes britanniques avec demande de témoignages appel à témoins d'urgence.

Au bout de 2 semaines, le meurtrier et son complice furent arrêtés, présentés à la presse et déférés devant le tribunal.

Cne Mohamed
Ould Abderrahmane

Mohamed Ould H'Meïn Salem, président la partie Mauritanienne, évoquant la conception islamique du droit de la Guerre écrit "les principes généraux du droit de la guerre ont été consacrés dans le Coran, dans la Sunna et dans la déduction raisonnée" ; formant ainsi une législation dont le respect a singularisé les conquêtes musulmanes par rapport à celles des autres peuples de la terre, par leur clémence. Ce respect de l'autre a facilité l'intégration des peuples conquis à l'Islam et instauré un climat de paix social, sans nul autre pareil dans l'histoire de l'humanité, favorisant ainsi le développement de la culture et des sciences, qui ont constitué le socle sur lequel est battu notre monde d'aujourd'hui.

L'Espagne jadis musulmane en était la parfaite illustration.

Par ailleurs, l'antériorité de cette législation par rapport à toutes les autres et son caractère global, font qu'elle reste d'actualité et mérite qu'à défaut de faire référence, elle soit au moins mentionnée comme étant l'une des sources principales desquelles se seraient inspirés les conventions de Genève et leurs protocoles additionnels.

En effet, la conception islamique du Droit de la Guerre se réfère à plusieurs textes du saint Coran dont entre autres :

"Combattez dans le chemin d'Allah ceux qui vous combattent..."

(Coran, sourate II, verset 190)

"S'ils s'arrêtent sachez alors qu'Allah est clément et miséricordieux..."

(Coran, sourate II, verset 192)

"Combattez jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition et que la religion soit entièrement à Allah, s'ils cessent donc plus d'hostilité, sauf contre ceux qui sont injustes..."

(Coran, sourate II, verset 193)

"Quiconque vous transgresse, transgressez contre lui, à transgression égale..."

(Coran, sourate II, verset 194)

Par ailleurs, la Sunna rapporte que le prophète Mohamed (PSL) disait à ses combattants avant de les envoyer au front "luttez au nom d'Allah, combattez ceux qui renient Allah, ne tuez pas d'enfants, ne trahissaient pas, ne mutiliez pas, ne

commettez pas de perfidie...". Quant à la déduction raisonnée, elle nous rapporte le discours du premier Khalife Abu Bakr, qui résume parfaitement toutes les dispositions et tous les principes contenus dans les quatre conventions de Genève et les protocoles additionnels. Ce discours, prononcé devant les combattants, énonce ce qui suit : "souvenez-vous que vous êtes toujours sous le regard d'Allah et à la veille de la mort... Ecoutez moi que je puisse vous donner dix ordres à respecter scrupuleusement. Lorsque vous combattez pour la gloire d'Allah, conduisez vous en hommes, ne tournez pas le dos à l'ennemi. Mais que le sang des femmes, celui des enfants et des vieillards ne souille jamais vos mains. Ne vous livrez pas à des actions perfides. Ne vous égarez pas du droit chemin. Ne mutiliez jamais. Ne détruisez pas les palmiers, ne brûlez pas les

"les principes généraux du droit de la guerre ont été consacrés dans le Coran, dans la Sunna et dans la déduction raisonnée"

habitations, les champs de blé, n'abattez jamais les arbres fruitiers et ne tuez le bétail que lorsque vous serez contraints de le manger... A mesure que vous avancerez, vous rencontrerez des religieux qui vivent dans des monastères et qui servent Allah dans la retraite ; laissez les dans leur retraite, ne les tuez point et ne détruisez pas leurs monastères."* Ces ordres seront répétés par le deuxième Khalife de l'Islam, Omar qui disait à ses armées "N'opprimez personne, car Allah n'aime pas les oppresseurs. Ne soyez pas lâches dans le combat, ni cruels dans la force, ni abusifs dans la victoire. Ne tuez ni vieillards, ni femmes, ni enfants et craignez de les tuer dans les rencontres d'escadrons ou dans les incursions de cavalerie..."* . N'est-ce pas là la quintessence des conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels ? Une législation si complète et générale ne

mériterait-elle pas d'être mentionnée, même à titre indicatif ou de référence ? La passer sous silence dans une œuvre qui se veut universelle ne serait alors que la continuation de la négation de la paternité d'une quelconque connaissance à de non occidentaux (Ibn Ruchd, El Varaby, Ibn Khaldun, Ibn Cinna, Ibn El Haythem et autres n'auraient tout simplement pas existé).

En tout état de cause, le but de ce propos n'est point de nier toute importance au DIH en tant que tel, mais plutôt de dénoncer une impartialité arrogante, constatée en filigrane dans l'attribution de la paternité de ce droit et qui se matérialise dans son application, qui consacre le principe de "deux poids deux mesures".

Telle semble être la perception qu'ont tous les opprimés de la Terre de ce droit qui, sous prétexte d'une

neutralité de façade, met sur le même pied d'égalité la victime et le bourreau ; tant que ce dernier est citoyen du monde "civilisé" et que la victime appartient à celui de "l'obscurantisme".

Cette catégorisation, à relent de "missions civilisatrices", de plus en plus évoquée dans les discours des politiques en

occident, ne risque-t-elle pas de replonger le monde dans les affres de ces missions dont il trouve encore des difficultés à en transcender les séquelles ? Il est malheureusement à craindre que cette impression, assez répandue dans le tiers-monde aujourd'hui, ne soit déjà concrétisée, car la notion du "droit d'ingérence", inventée et mise en exécution par les puissances occidentales, pour disent-elles "asseoir les valeurs de démocratie et de liberté dans le monde" en est la matérialisation.

"Ô liberté ! que de crimes on commet en ton nom !" Disait Mme Roland de la Platière devant l'échafaud, s'inclinant devant la statue de la liberté.

* Manuel du Droit de la Guerre, "Aide-mémoire pour les chefs de Sections et chefs de Groupes", édité en 1998 par l'Etat-major National avec la collaboration du CICR.



Réflexion du Commandant Seyid Ould Asry sur: Le Droit international humanitaire

Si l'Afrique est le berceau de l'homme, l'Asie celui des grandes religions monothéistes, l'Europe peut être considérée comme le berceau des guerres ou du moins de celles qui auront couvert le plus d'espace et fait le plus de victimes.

Les anthropologues pourraient expliquer ce constat en avançant l'hypothèse que c'est sur ce continent que les deux grandes races des premiers hominidés (homo sapiens et néandertaliens) se seraient rencontrés et forcément se seraient fait la guerre. L'homo sapiens, né en Afrique d'où il se serait rependu à travers le monde, remplaçant au passage les populations anciennes, serait passé au cours de l'une de ses pérégrinations, par le détroit de Gibraltar, à la faveur d'une baisse du niveau de la mer, durant un épisode glaciaire et fait la rencontre du Néandertalien (supposée en France).

Suite à cette rencontre, la sélection naturelle et le métissage aidant, ce dernier se serait éteint, consacrant ainsi le règne sans partage de l'homo sapiens sur le globe terrestre. Ce postulat qui reste à prouver, attribuerait la paternité de la guerre au continent européen et, par là même, justifierait que la tentative de réglementer celle-ci pour la rendre moins cruelle en protégeant les victimes provienne de ce continent. Cette tentative prendra corps dans ce qu'il est convenu de nommer le Droit International Humanitaire (DIH), consacré par les conventions de Genève et les protocoles additionnels qui les complètent.

Ces textes dont la notoriété n'est plus à démontrer puisqu'ils ont acquis l'adhésion de la presque totalité des pays du monde, pêchent cependant par leur applicabilité sur le terrain, qui ne semble pas être suivie par tous, au point de rendre certains Etats sceptiques quant à l'utilité d'une juridiction qui ne s'applique qu'aux plus faibles ? Cette impartialité dans l'exercice serait doublée d'une

impartialité originelle, qui rattacherait la provenance des valeurs universelles, que véhicule ce droit, à la culture judéo-chrétienne.

La dualité, ainsi perceptible, laisse-t-elle du crédit au DIH, qui justifierait la vulgarisation qu'on voudrait lui faire ; ou bien ne serait-ce qu'une voie comme tant d'autres, utilisées par l'occident judéo-chrétien pour imposer sa culture au reste du monde ?

Fondé sur le principe " de l'immunité de la population civile et que les personnes qui ne participent pas aux hostilités ne doivent en aucune circonstance faire l'objet d'attaques ", le DIH est chaque jour bafoué en Irak, en Palestine, en Afghanistan comme il l'a été au Liban et en Somalie. Les massacres pour ne pas dire les génocides commis à Jénine, Ghana, Fallouja, Bagdad, et partout en Afghanistan sont à ce titre on ne peut plus éloquentes. Pourtant, selon Jacques Maritain, dans son livre intitulé "les droits de l'homme et la loi naturelle" ce droit serait "un héritage de la pensée chrétienne et de la pensée classique qui remonterait à travers les âges jusqu'à Antigone". Alors comment comprendre que ce soient les pays qui se réclament de cette culture qui sont les plus prompts à piétiner ce droit ?

L'incrédulité du citoyen du tiers-monde, qui vit au rythme répété de ces atrocités et des scandales dans les prisons secrètes ou tristement célèbres de Guantanamo, Abou Ghraïb et autres, quant à l'utilité du droit de la guerre, trouve sa justification dans le mimétisme des parrains de ce droit qui, à ses yeux, au lieu de s'insurger et tambouriner des pieds et des mains pour avoir une condamnation internationale de ces crimes contre l'humanité, comme ils le font dans le cas du Darfour, se limitent à fournir une aide matérielle, par ailleurs insuffisante et dont la portée morale est sujette à plusieurs points d'interrogation (le scandale de l'ONG Arche de Zoé au Tchad) ;

quand bien même cette condamnation ne servirait à rien, car les commanditaires de ces atrocités partent du principe qui dit " nécessité ne reconnaît pas le droit ", que toute guerre engendre forcément des dégâts collatéraux.

Cette notion de dégâts collatéraux évoquée dans le but d'empêcher de définir clairement les actes incriminés par le DIH, ne serait qu'un prétexte de plus, ajouté à celui de terroriste, de légitime défense et d'autres terminologies que le croisés des temps modernes utilisent pour se faire bonne conscience et laver l'affront jadis fait au roi Richard cœur de lion. Le flou ainsi entretenu autour des conventions de Genève et des protocoles additionnels ainsi qu'il sur la nature des conflits auxquels il peuvent s'appliquer, ajouté à leur inutilité avérée, ne justifierait-elle pas qu'au lieu de les enseigner en tant que tel, notre pays, vulgarise les préceptes relatifs au droit humanitaire aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, édictés par notre religion et notre civilisation qui seraient peut-être, par le truchement des campagnes de traductions des bibliothèques d'Andalousie, entreprises par les orientalistes occidentaux, à l'origine de l'œuvre d'Henri Dunant, comme elles l'ont été pour celles de Copernic, Descartes et d'autres encore ?

La motivation n'en sera que plus forte et le respect plus strict, car nous nous serons alors réconciliés avec nous-même en sachant que notre comportement n'est que la manifestation de notre obéissance absolue aux recommandations des deux grandes sources de notre religion : le Coran et la Sunna.

Dans son éminente introduction au "Manuel du Droit de la Guerre", édité par une commission de Militaires Mauritanien et des membres du CICR, et destiné à constituer un aide-mémoire pour les chefs de sections et chefs de groupes, le colonel

métaux résistent mieux à l'énergie cinétique. L'effet global, c'est celui d'un blindage qui résiste à l'énergie cinétique au moins aussi bien qu'un blindage classique, et qui absorbe le jet brûlant des obus HEAT si bien qu'ils en deviennent presque inutiles.

La couche intérieure du blindage, est un plastique ou un métal spécial résistant à l'éclatement au moins aussi bien que le tissu "balistique". Le mélange exact du blindage Chobham est plus complexe qu'un simple empilage. Les céramiques peuvent être coulées dans une structure en nid d'abeille, ou le contraire. Les couches peuvent venir l'une sur l'autre ou se recouvrir selon des systèmes complexes.

Tous les blindages composites ont en commun qu'ils sont fabriqués en plaques. Les chars qui "adoptent" ce nouveau blindage doivent abandonner les formes arrondies et revenir aux angles aigus. D'où le profil au couteau du char M1 Abrams, du char Leopard II et du châssis avant des séries T-72 et T-80 russes.

Le blindage réactif

De leur côté, les Israéliens ont développé une défense réactive contre les charges creuses en tapissant la surface extérieure du véhicule de petites boîtes remplies d'explosif.

Avantages

Insensibles au shrapnel et aux balles, l'explosion de ces conteneurs dévie l'action d'une charge creuse, rendant inopérant le jet de gaz de la charge. Cela réduit de beaucoup la pénétration du blindage. Les Israéliens appellent cela un blindage "Blazer". Le blindage réactif peut être adapté à presque tous les types de blindages. Il donne au véhicule une bonne protection contre les HEAT. Inconvénients

Cette épaisseur de "boîtes" peut piéger les obus et les dévier vers d'autres parties du char,

quelquefois plus vulnérables encore. Ensuite, dès qu'un conteneur a été frappé par une charge, le char perd, à cet endroit, sa protection et devient vulnérable si un tir frappe au même endroit. Enfin, dernier inconvénient, le char transporte aussi des équipements et souvent du personnel à l'extérieur, tout près de ces boîtes. En outre, les blindages réactifs résistent moins bien aux obus à haute vitesse. Les boîtes explosent sans pouvoir vraiment arrêter la tête de l'obus qui poursuit son chemin.

Parade : les charges améliorées

La couche intérieure du blindage composite est un plastique ou un métal spécial résistant à l'éclatement...

Pour combattre le blindage réactif, de nouvelles têtes HEAT ont été inventées. La tête "à deux étages" a une petite charge explosive au bout d'une sonde. Cette charge est supposée mettre hors d'état le blindage réactif. Bien sûr, la (bonne) charge suit et s'attaque au blindage exposé à nouveau. L'autre technique consiste à augmenter le diamètre de la tête HEAT. Cela crée un jet de gaz encore plus puissant, ce qui permet de compenser l'explosion réactive, ou de pénétrer plus profondément dans des matériaux composites. La tête du missile Hellfire a été conçue dans ce sens.

Les alliages légers

Quelques chars légers et beaucoup d'AFV légers (transport de troupes) ont abandonné l'acier pour des alliages de métaux légers. L'aluminium est un des plus communs. Mais cela n'a pas été un franc succès. Ces métaux ont un

point de fusion bien inférieur à celui de l'acier. Quand ils sont pénétrés, des fragments du blindage prennent littéralement feu, diffusant du métal en fusion autour du véhicule. Dommages indirects

On ne sait pas grand-chose de la quantité de dommage infligée par un tir non pénétrant. Pendant la Seconde Guerre mondiale, un tir de ce genre pouvait très bien blesser ou tuer l'équipage, les éclats intérieurs de blindage filant partout dans le char à partir du point d'impact. De plus, les chars de la Seconde Guerre mondiale tiraient avec des canons de calibre compris entre 50 et 85 mm.

Les obus actuels atteignent des calibres de 120 à 125 mm et emportent une charge double ou triple. Même avec des revêtements anti-éclats et de nouveaux blindages composites, un coup au but qui pénètre en partie le blindage peut provoquer des effets secondaires très destructeurs.

Les dommages indirects peuvent être importants dans le cas d'un Abrams atteint par un ATGM (Anti-Tank Guided Missile) ou un HEAT. En négligeant les dommages indirects, l'Abrams résiste aux missiles tirés sur son avant, car ils n'ont pratiquement aucune chance de pénétrer. Cependant, les dommages indirects pourront blesser voire tuer les membres d'équipage et certainement causer bien d'autres dommages.

C'est la voiture présidentielle d'un Chef d'Etat d'un grand pays, qui ressemble plutôt à un tank, qui m'a inspiré cet article.

Les systèmes de protections ont été inventés et développés pour permettre aux combattants de contrer les coups de l'ennemi, de manœuvrer sous ses feux.

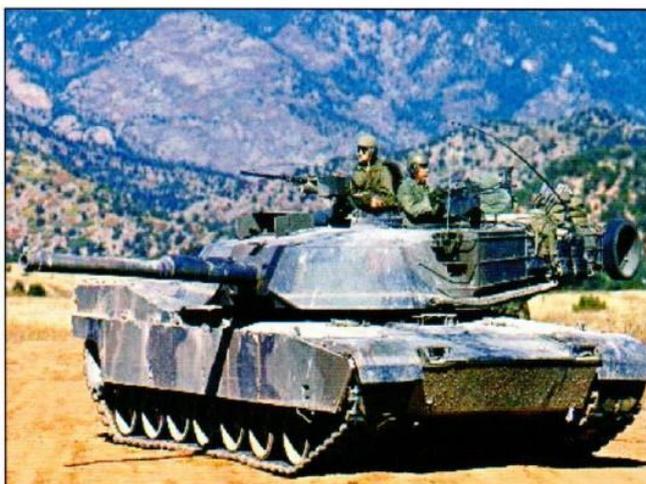
Siguino Traoré
Capitaine à la retraite



Les systèmes de blindage

Quel fantassin ne rêve pas de combattre tout en restant à l'abri des coups de boutoir de l'ennemi ?

Il est fréquent que des personnalités de notoriété publique et plus généralement des combattants utilisent des véhicules blindés pour leurs déplacements. Le blindage d'un véhicule est destiné à protéger ses occupants d'éventuels tirs ennemis. Mais les systèmes de blindage doivent s'adapter continuellement à l'apparition de munitions anti-tank sans cesse plus performantes. Cet article se propose de faire le point de situation des nouveaux systèmes de blindage.



L'Homme s'est toujours ingénié à être en mesure de manœuvrer sous les coups de boutoir de son ennemi. Les cuirasses des chevaliers d'antan et les chars de combat d'aujourd'hui visent tous ce but.

Au début du 20ème siècle, les blindages des chars étaient constitués de plaques d'acier rivetées les unes aux autres. Mais ces rivets ont montré leur limite au cours de la première guerre mondiale et les mini conflits des années trente. Des explosions très proches ainsi que des coups superficiels arrivaient à les faire sauter. Les éclats atteignent l'habitacle tuant les occupants. Aujourd'hui, le blindage acier des chars est coulé en grandes pièces de plusieurs tonnes. Le système de moulage et de traitement produit un durcissement spécial sur la surface extérieure qui détourne les obus ou fait éclater les plus faibles charges. La texture moins solide de l'intérieur assure qu'en cas de pénétration de la surface, l'ensemble du blindage ne va pas éclater. L'intérieur de la

structure est souvent couvert de Kevlar ou d'un autre produit " balistique ", qui empêche la diffusion de fragments de blindage ou d'obus à l'intérieur du char en cas de pénétration. Ce revêtement balistique est censé arrêter au moins les plus gros fragments, réduisant ainsi les dommages et les blessures infligées par une pénétration.

Blindage incliné blindage arrondi
Au début des années 40, les chars ont utilisé les blindages inclinés pour augmenter l'épaisseur réelle de leur protection, mais aussi les ricochets des tirs. Un des premiers remèdes contre les têtes HEAT fut de changer la forme des plaques de blindage. Au lieu d'assembler les plaques à angle droit, dans les années cinquante, les corps et les tourelles des chars furent dessinés avec des angles arrondis. Ce blindage permettait aux coups de mieux rebondir, ou au moins aux obus HEAT et à leur jet de gaz de frapper le blindage selon un angle qui dévierait le jet dans l'air, plutôt

qu'au cœur du char. Un tir de HEAT de plein fouet reste fatal.

Les blindages composites

Les blindages composites furent inventés dans les années soixante dix. Ce type de blindage est fait de couches de métal à haute densité et résistance et de céramiques plastiques de haute résistance à la chaleur. Les couches non métalliques jouent le rôle de pièges à chaleur ou de réflecteurs, réduisant la température du jet de gaz beaucoup plus vite que le métal. Cela veut surtout dire que le jet pénètre moins profondément.

Habituellement, le blindage composite a une surface extérieure d'acier durci, comme les blindages normaux. Mais en dessous, on trouve des couches successives de métaux et céramiques. Sur les Abrams, la première couche, extérieure, est en uranium inerte, une substance presque deux fois et demi plus dure que l'acier. D'autres couches suivent, composées de céramique et métaux. La céramique résiste mieux à la chaleur, et les

L'humanitaire et le militaire

La question des relations entre "humanitaire et militaire" n'est pas récente. Pourtant, elle se trouve posée de manière radicalement nouvelle depuis la fin de la guerre froide, et encore plus depuis les attentats du 11 septembre 2001. Suivant en cela les mutations de la scène internationale, qui se caractérise, notamment, par l'accroissement des relations d'interdépendance, le rapport entre "humanitaire et militaire" se révèle, à son tour, beaucoup plus complexe.

La relation entre l'humanitaire et le militaire se redéfinit, en effet, au contact des nouvelles réalités internationales. Celles-ci sont marquées à la fois par l'irruption de nouveaux acteurs non étatiques (ONG, acteurs économiques etc.) dans la gestion des affaires internationales, par l'émergence de nouvelles problématiques à l'échelle mondiale (humanitaire, santé, environnement, énergie, justice internationale, etc.) et par de nouvelles formes de conflictualité. Autant de transformations sociales et politiques qui, à leur manière, viennent altérer le concept traditionnel de souveraineté des Etats. Le développement de ces acteurs transnationaux et le processus de moralisation des relations internationales nous obligent, de la sorte, à repenser à nouveaux frais la question des relations humanitaire - militaire. A cet égard, parler de l'humanitaire au singulier peut apparaître comme une vue trompeuse. En effet, l'une des caractéristiques majeures de la fin des années 1980, et plus encore des années 1990, dans le champ des relations internationales, se trouve être la multiplication des acteurs humanitaires, notamment sous la forme d'organisations non gouvernementales. Une sociologie de ces acteurs humanitaires nous révélerait le caractère divers et disparate de ces derniers, davantage que leur uniformité. Loin de constituer un ensemble homogène développant des modes d'action totalement similaires et réagissant de manière identique face aux événements politiques ou aux catastrophes engendrant des crises humanitaires, l'étude de ces acteurs humanitaires fait émerger, au contraire, des organisations aux ressources, aux méthodes, aux choix et aux domaines

d'intervention forts différents. Les "french doctors" par exemple, ont fait des émules hors du champ médical. Cette diversité se retrouve naturellement dans l'attitude et le positionnement adoptés par les ONG humanitaires dans leurs relations avec les acteurs étatiques et donc, par la même occasion, avec les acteurs militaires. Pourtant, par-delà les postures et les discours des uns et des autres, qui pourraient de manière simpliste être ramenés au couple indépendance/coopération entre acteurs humanitaires et militaires, ce que la pratique de l'action humanitaire révèle en situation de crise, c'est, en premier lieu, la complexité des relations sociales à l'œuvre. L'enjeu majeur d'un tel objet d'étude, "Humanitaire et militaire", ne se réduit pas, dès lors, à sa seule dimension normative, c'est-à-dire à une interrogation sur la nécessité ou non de développer des relations entre ces différents acteurs.

Cette question garde bien évidemment toute sa légitimité, et ce d'autant plus qu'elle se repose à chaque fois de manière singulière pour les acteurs impliqués dans des interventions. Néanmoins, l'objet ne se limite pas à cette problématique. Il s'agit également d'interroger la nature des relations et des dispositifs qui se développent en pratique, sur le terrain, entre les différents acteurs (humanitaires et militaires) parties à des interventions dont l'objectif vise à mettre un terme à des situations de crise sanitaire et humanitaire. L'un des enjeux est donc de réfléchir à cette relation humanitaire - militaire depuis des expériences pratiques. Comment les frontières entre ces deux champs résistent-elles à l'épreuve des réalités du terrain ? A partir de cet axe de réflexion, une série de questions peuvent, à leur tour, être posées, au premier rang desquelles émergent deux problématiques fondamentales : que signifie, dans le cadre de la géopolitique mondiale actuelle, faire de l'humanitaire ? Et comment se repose, pour aujourd'hui, la question de la responsabilité de protéger ?

Depuis l'adoption de la résolution 43/131 relative au droit d'accès aux victimes par l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 1988, la manière dont la question des relations

entre humanitaire et militaire se pose a changé. Dans ce domaine, les années 1990 constituent, en effet, un tournant important. De l'intervention militaire au Kurdistan d'Irak après la première guerre du Golfe à l'intervention en Somalie, en 1992, de la Bosnie à la guerre au Kosovo en 1999, en passant par l'opération "Turquoise" au Rwanda en 1994, toutes ces opérations ont eu pour point commun d'être placées sous le signe de la cause humanitaire et d'avoir été menées sous la pression et le regard des ONG et des "opinions publiques occidentales". La problématique de l'ingérence a ainsi trouvé, à cette période, des terrains concrets d'application.

Les ONG humanitaires auraient-elles été efficaces, au cours des années 1980, au point de réussir à imposer aux Etats la nécessité d'interventions militaires pour répondre à des crises dites humanitaires ? Auraient-elles réussies au point de devoir partager, désormais, leur monopole en matière d'action humanitaire ? Les militaires gardent des objectifs et des intérêts stratégiques où l'humanitaire n'est pas une priorité.

Assiste-t-on donc à une confusion des rôles entre acteurs humanitaires et acteurs militaires ? Les réponses à ces différentes questions trouvent leur dénouement dans l'accomplissement proprement dit des missions où le militaire et l'humanitaire se recourent dans un même but sans se renier, sans se disputer la vedette. En définitive des intervenants de divers horizons professionnels, universitaires, responsables militaires ayant en commun d'avoir éprouvé et observé sur le terrain ce type d'expérience ou bien de mener depuis longtemps des réflexions sur ces questions, ont esquissé des approches, presque similaires, pour essayer de dénouer les fils d'une problématique qui trouve ses prolongements jusque dans l'actualité la plus immédiate (guerre d'Irak, crise du Darfour, Tchad...)

Humanitaire et militaire? des questions pour aujourd'hui et pour demain.

" French doctors " : termes désignant les membres de médecins sans frontières.

☐ Recherches effectuées par le Cne LIF Mohamed DIADIE



Akhbar El Jeich

Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009

QU'EST-CE QUE LE TRACHOME ?

Le trachome est une maladie infectieuse de l'œil provoquée par un micro-organisme, La *chlamydia trachomatis*. L'infection provoque une inflammation qui se traduit par une rougeur, des écoulements, des tâches blanches et un gonflement de la membrane tapissant la face interne des paupières.

1- COMMENT RECONNAIT-ON LE TRACHOME ?

Le premier signe du trachome s'observe principalement chez l'enfant. Les enfants qui ont les yeux rouges et collants, une sensation de gêne, un léger larmoiement, des démangeaisons. Les enfants ne se plaignent généralement pas.

Pour s'en assurer, on observe la face interne de la paupière supérieure qui à ce stade présente des petites taches blanches. Suite à des infections répétées, des cicatrices apparaissent sur la face interne de la paupière. Ces cicatrices provoquent un épaissement de la face interne de la paupière en modifiant sa forme. Les cils sont alors déviés vers le globe oculaire et commencent à frotter l'œil (cornée). On appelle ce stade trichiasis. Si les cils continuent de frotter la cornée, les cicatrices cornéennes résiduelles peuvent entraîner une perte progressive de la vision.

2- OU RENCONTRE-T-ON LE TRACHOME ?

Le trachome existe à travers le monde, dans les pays en voie de développement particulièrement là où l'eau est rare. Bien que le trachome soit un problème préoccupant dans certaines parties de l'Asie, la plus grande concentration de cas se trouve en Afrique au Sud du Sahara et au Centre Est. Le trachome est une maladie à évolution lente. Elle demeure cachée au sein des communautés rurales où les gens vivent dans des conditions de forte densité et ont un accès limité à l'eau et aux soins de santé. Cette maladie est fréquente dans les milieux précaires à tel point que les gens pensent que c'est un trait de la vie.

3- COMMENT SE TRANSMET LE TRACHOME ?

Le trachome se transmet facilement, surtout entre les enfants. Les germes peuvent être transmis d'une personne à une autre de différentes manières :

- Les enfants atteints de trachome ont généralement les yeux rouges et collants et parfois le nez qui coule. Si le germe est dans

ces écoulements, on le retrouve sur les doigts et le linge.

- Les mouches sont attirées par l'écoulement oculaire et transporte le germe trachomateux sur les yeux d'autres personnes.

- Lorsque les enfants dorment côte à côte, le germe peut se transmettre facilement d'un enfant à un autre par le linge.

- Les femmes sont particulièrement exposées au trachome parce qu'elles passent beaucoup de temps avec les enfants.

4- QUELS SONT LES FACTEURS QUI FAVORISENT LE TRACHOME ?

Le trachome s'observe généralement en milieu rural, là où le manque d'eau rend l'hygiène plus mauvaise ; en particulier lorsque le climat est sec et l'environnement poussiéreux. Les facteurs qui favorisent le trachome varient selon les endroits. Ce sont principalement :

- Le manque d'eau
- L'environnement insalubre propice au développement des mouches
- La promiscuité et surpeuplement

5- COMMENT TRAITE-T-ON LE TRACHOME ?

Les personnes atteintes de trachome sont traitées aux premiers stades de la maladie au moyen de la pommade tétracycline 1% avec une application matin et soir pendant une période de 6 semaines. Ce traitement est efficace mais pose le problème d'observance.

Cette pommade est souvent disponible localement. En outre on utilise actuellement



un antibiotique oral (l'azithromycine) qui est efficace et utilisé en une dose.

Pour les personnes qui souffrent déjà du trichiasis (retournement des cils contre la cornée), une intervention chirurgicale simple permet de corriger cette anomalie et prévenir la cécité. Cette technique est peu coûteuse et requiert peu d'équipement.

6- COMMENT LUTER CONTRE LA MALADIE ?

Une action efficace de lutte contre le trachome doit comporter les quatre éléments de la stratégie préconisée par l'OMS et reconnue sous le sigle CHANCE ainsi définie :

- CH : chirurgie ; pour les cas de trichiasis.
- A : Traitement Antibiotique des cas de trachome évolutif par l'application de la pommade tétracycline 1% ou la prise de l'azithromycine.
- N : Nettoyer le visage pour prévenir la transmission de la maladie d'un enfant à un autre.
- CE : Changer l'Environnement (l'approvisionnement en eau potable et mise en place d'un système d'assainissement.)
- Programme National de Lutte contre la Cécité (Module de Formation de Formateurs des Distributeurs de l'azithromycine
- Organisation pour la Prévention de la Cécité (OPC) Edition 2003 p29.

Dr Mohamed Ould Jiddou
Service d'Ophtalmologie
Hôpital Militaire de Nouakchott



Akhbar El Jeich

Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009



Annonce

En vue de promouvoir et de vulgariser le patrimoine historique militaire, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) est chargée de mettre en œuvre un Musée dédié aux forces armées nationales. Ce faisant, la DCRP se lance dans une campagne de collecte d'objets historiques appartenant ou ayant appartenu aux anciens militaires ou résistants. Ces objets peuvent être des armes, des tenues, des équipements, des coiffures, des drapeaux, des fanions, des insignes, des médailles, des iconographies et tous autres documents ayant trait aux Forces armées nationales ou à la résistance. Ces collections peuvent être cédées gratuitement, prêtées temporairement ou vendues au Musée.

Dans ce cadre, il est fait appel à toutes les bonnes volontés, institutions publiques et privées, personnes morales et particuliers, professionnels et amateurs, nationaux et étrangers de contribuer, chacun à sa manière, à la sauvegarde et à la diffusion de la mémoire combattante et à la symbolique de nos grands anciens. Donations, cessions, apports techniques, conseils et suggestions, toutes participations qui pourront aider au processus de mise sur pied de ce noble projet sont les bienvenues.

Contacts :

64 95 546 - 61 02 205 - 20 20 305

dcrp@mauritel.mr
bp: 208 tel: 5244641



NECROLOGIE

Ils nous ont quittés

Le Cne Mohamed Lemine Ould Saleck



Le capitaine Mohamed Lemine Ould Saleck du Bataillon Blindé (BB) est décédé le 16 mars 2009 à Nouakchott.

Natif de Nwamlein, 60Km au nord de Kiffa, ce fils de Saleck Ould Moctar et de M'jeibira Mint Khallil est issu d'un milieu religieux distingué. Son adolescence a été presque entièrement consacrée aux études coraniques et théologiques.

Il n'intégra l'école qu'après avoir acquis de solides connaissances religieuses, à un âge relativement avancé. Après son baccalauréat en 1986, il opte pour l'armée et effectue sa formation d'élève officier à l'Ecole Militaire Interarmes. Après un bref passage à l'Etat-major, il part se spécialiser dans la cavalerie en Irak au sein d'un groupe d'officiers qui constitueront le noyau du futur BB. De retour au pays, une année après, le BB devient la formation où il fit toutes ses preuves. Il a toujours été considéré parmi les meilleurs officiers. Suite à une longue maladie qui le minait depuis quelques années, le Cne Mohamed Lemine revenait d'une consultation en Tunisie quand la mort l'emporta. AEJ se joint à l'ensemble du personnel du BB pour présenter leurs condoléances attristées à sa veuve éplorée et à toute la famille Ehel Saleck. Que Dieu l'accueille dans son saint paradis. Amine!

Le 2ème CI Mohamed Lemine Ould Isselmou



Fils de Isselmou Ould Mohamed et de Raghya Mint Mahmoud, ce soldat, né en 1965 à Aweinat Rajat, s'est engagé le 16 juillet 1986. Il servit au 1er BCP du 16 novembre 1986 au 15 février 2007, date à laquelle où il a été affecté à l'EMIA, alors qu'il était en consultation médicale à Nouakchott depuis le 14 novembre 2006. C'est pour lui permettre de mieux se soigner, qu'il sera finalement affecté à Nouakchott, le 1er septembre 2008, à la Musique des Forces armées. Cette longue maladie finit par l'emporter en ce jour du 20 mars 2009. Il nous a quitté sans avoir eu le temps de fonder une famille. Que Dieu l'accueille dans son saint paradis (Amine).

Condoléances

La rédaction d'AEJ a appris avec tristesse les décès de Monsieur Abdallahi Ould Bah, qui fut ministre de la Défense nationale et du Colonel à la retraite Cheikh Ould Mohamed Saleh, qui occupa des hautes fonctions militaires.

Au nom du Chef d'Etat-major National et de l'ensemble de la famille militaire, AEJ adresse ses condoléances à leurs proches. Qu'ALLAH le tout puissant les accueille dans son Saint Paradis. AMEN. Nous reviendrons prochainement sur leurs vies.



Akhbar El Jeich

Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009

Ils forcent l'estime de leurs chefs



L'adjudant-chef Beybeni Ould Salem. Il se distingue par son amour pour le métier des armes, accepte ses dangers, aléas et savoure ses joies, son bon côté. Formé en Algérie, en Génie civil (Engin-Travaux Généraux), Beybeni sert entre 1983-85 à la Compagnie des Travaux Généraux au niveau de la Direction du Génie Militaire. A l'issue de ces 2 ans

de bons et loyaux services, il est détaché au ministère du plan, où il participe à la réalisation de plusieurs ouvrages dans le domaine du génie. Doué de très bonnes aptitudes d'instructeur, ce sous-officier est depuis 1994 l'instructeur génie du CFTAN. Il est en outre titulaire d'une attestation d'instructeur démineur dans le domaine humanitaire.

L'adjudant-chef Dah Ould Brahim. Sortant du lycée technique en Libye, ce sous-officier a fait preuve, tout au long de sa carrière, de sa bonne conduite et de son assiduité au travail. A sa sortie, il est affecté à la 2ème RM où il excelle par son savoir-faire en mécanique auto. Il passe le certificat interarmes en 1988-1989 au CIAN, le BT1 en 1994 en France et le BT2 en 2000.

Affecté au CFTAN dès les premières années de sa création, il fait partie des techniciens les plus connus et met son savoir-faire au service des stagiaires qui passent au Centre. Servant actuellement en qualité de chef de garage (2e échelon), il continue à assurer avec honneur et détermination ses fonctions de mécanicien.



Témoignage à un ancien

L'A/C Ahmed Salem Ould Bneijara

Ahmed Salem Ould Sid'Ahmed Ould Bneijara dit Abba est né en 1932 à Atar. Sa fibre guerrière l'amena à s'engager dans l'armée coloniale à Saint-Louis au premier jour de l'an 1952. A l'issue d'une période d'instruction de 7 mois à Dakar Bango, le jeune tirailleur sénégalais (TS) est affecté au Groupement Nomade N°1 à Atar. Il passera les stages de caporal et de sergent dans cette ville qui l'a vu naître. En fin 1953, il sert à Chinguetti au GN N°3 puis en 1956 au GN de la 3ème Brigade stationnée à Bamako en compagnie de 24 autres compatriotes. Rappelé en Mauritanie, il participe de 1957 à 59 aux opérations de la région d'Atar pour mettre en terme aux agissements de forces subversives. Le 2 février 1962, le sergent-chef Bneijara est transféré dans l'armée mauritanienne et devient instructeur au Centre d'Instruction d'Atar.

En 1973, après onze années moins mouvementées dans les rangs des FARIM, Bneijara est admis à la retraite mais ne chôme pas pour autant. Durant sa permission libérable, il est repris par la Garde Nationale.

C'est ainsi qu'il participe à la guerre du Sahara occidental aux commandes d'une des unités mixtes - composées de militaires, de gendarmes et de gardes - montées pour la circonstance. Il sert notamment sous les ordres d'un certain Capitaine Mohamed Khouna Ould Haidallah.



Son unité, élément d'éclairage durant tout le conflit, se distingua dans pas moins de 21 accrochages. Il sera nommé aux grades d'adjudant et d'adjudant-chef entre le 1er septembre et le 1er octobre de 1976, à titre exceptionnel.

La guerre finie, il est nommé à la tête d'un groupement AML (automitrailleuses légères). Pendant 2 ans et 15 jours, se rappelle-t-il précisément, il a

été en charge de la sécurité de la Présidence de la République et de celle de l'aéroport de Nouakchott.

Il prit ainsi une part active dans l'arrestation des membres du commando du 16 mars 1981 mais connaîtra ensuite une disgrâce qui lui vaudra le 2 février 1982, une condamnation à dix ans de prison. Une peine graciée après 3 ans et 6 mois d'incarcération.

Aujourd'hui encore l'A/C Bneijara reste actif malgré le poids des ans. Il est un membre actif de l'office des anciens combattants et sert de guide dans le Sahara et l'Azaouad.

Citation à l'ordre de l'armée
Citation à l'ordre de l'unité
Croix de combattant de l'AF
Médaille d'honneur
Chevalier de l'ordre du mérite national
Médaille militaire de 3ème classe

NOMINATIONS OFFICIERS

Par décret N°133 de l'EMN en date du 31 mars 2008, les officiers dont les noms suivent sont nommés aux grades supérieurs pour compter du 1er avril 2009.

SECTION TERRE

Au grade de Général : le Col Mohamed O. Cheikh ElHadi.

Au grade de colonel : les Lt-col Mohamed O. Moughdad ; Mohamed Lemine O. Hama Khattar ; Abdallahi O. Taleb.

Au grade de Lt-colonel : les Cdt Mohamed Navae O. Mohamed Lemine ; Ahmed Salem O. Mohamed Vall ; Mohamed O. El Arby et Abdallahi Moctar O. Mohamed.

Au grade de Commandant : les Cne Mohamed Maouloud O. Sneibé, Lehbouss O. Mamouni, Mohamed O. Saleck et Ahmed O. Bekaye.

Au grade Capitaine : les Lt Cheikh Saad Bouh Haïdara, Naji O. Selme, El Hassen O. Taleb, Mohamed O. Soueïlim Mohamed O. Mohamed Saleck O. Varoui ; Saleh O. Mohamed, Ahmed O. Mohamed et Mohamed O. Bou.

SECTION AIR

Au grade de Capitaine : le Lt Seyid O. Vadel O. Abderrahmane.

SECTION MEDECINS-DENTISTES-PHARMACIENS-VETERINAIRES MILITAIRES

Au grade de médecin commandant : le médecin Cne Mohamed Yeslem O. Mohamed O. Abdy.



Akhbar El Jeich

Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009

à son fils Lelle de diriger la prière du maghreb et du icha'a simultanément et abrégées. Ces instants pétris de ferveur devaient sans doute permettre à ce moudjahid de bénir son action et mettre au point son plan.

Cette méditation solitaire du Cheikh fit interrompre par le moudjahid Ahmed Ould Ameïre Ould Bah dans le but de partager les avis...mais aussi le destin. Sidi réunit son état-major, pour donner ordres et consignes, mais aussi partager les avis et suggestions de chacun de ses compagnons. C'est au cours de cette ultime réunion qu'il leur annonça sa véritable intention : tuer Coppolani (2), et mettre ainsi fin au pouvoir des envahisseurs.

Cette annonce faite par Sidi fut accueillie avec réjouissance. Point de refus ni d'hésitations de la part de ses compagnons. Ils étaient tous acquis à sa cause. Leur bravoure frisant la témérité, ils aspiraient tous à mourir en martyr. Alors, vivement le djihad!

Après avoir réuni de nuit ses hommes de confiance, il leur fit part de son plan de repli, désignant le lieu-dit

Guilemsi comme point de ralliement après l'exécution de la mission. Pour ceux d'entre eux qui sortiraient vivants après l'opération, ils devaient attendre "deux fois le lever du Soleil" (9 h à 10 h environ) pour reprendre le chemin vers l'Adrar. Certains hommes devaient rester au préalable auprès des montures devant assurer le repli. Pour passer à la phase d'exécution, fallait-il encore se concerter pour trouver le mot de passe autorisant le signal de repli. Sidi ayant souhaité mourir en martyr au cours de l'opération, personne n'aurait songé après lui à donner un tel ordre. Alors, il leur dit que quiconque tuerait Coppolani apprenait sa mort devait crier "Kebboulani matt, Kebboulani matt" Coppolani est mort! Après avoir entendu ce cri, tout survivant devait prendre le chemin de repli et rallier, sans tarder, Guilemsi.

Quelque chose d'imprévu survint avant de passer à l'acte : personne ne s'est porté volontaire pour rester au point de ralliement, tous voulaient

participer à l'accomplissement de la mission.

Face à cette situation nouvelle, Sidi se décida à désigner El Arbi Ould Zeidane, victime de la morsure d'une vipère, Mohamed Ould Ameïra et Sidi Ould Boubeïf. Ce dernier, très connu des Goumiers, aurait éveillé les soupçons et aurait, du coup, compromis l'exécution de l'opération. Après avoir réparti les rôles, Sidi demanda à Allah rencontrer ses compagnons dans son jardin d'Eden. C'était l'après-midi, il dirigea la prière....

Cne Sidi Mohamed Ould Heddeïd
Traduction : Cne Lif Mohamed Diadié

(1) - Commandant Louis Frèrejean, Mauritanie 1903-1911, Mémoires de Randonnées et de guerres au pays des Beydanes - Page 306.

(2) - Selon certains conteurs, Sidi n'avait informé certains de ses compagnons de ses intentions réelles qu'à partir de ce moment là. Malgré cela tous voulaient en découdre le plus tôt possible.

A la mémoire du CDT Bouh Ould Maloum



Feu commandant Bouh Ould Maloum est parmi cette première génération d'officiers qui ont contribué à l'édification d'une armée républicaine dans une société conservatrice plutôt portée sur des réflexes particularistes. Formé dans une des meilleures écoles militaires interafricaines, il a su inculquer les valeurs de patriotisme, de civisme et de discipline dans le respect de nos valeurs traditionnelles. Sa rigueur morale et son amour de la patrie ont fait de lui une référence pour des générations entières de soldats imbues des vertus sacrées de

l'institution.

Le Cdt Bouh fait partie de cette catégorie de cadres qui ont élevé l'image de l'officier mauritanien au rang de mythe ; meneur d'hommes hors pair dans son rôle d'encadreur et personnage respecté dans le milieu civil par toutes les classes de la société mauritanienne. Il alliait à la perfection l'amabilité à la

fermeté selon les circonstances. Il savait se montrer affable devant l'indigent tout en restant intransigeant sur le respect de l'état de droit ou les questions d'honneur. Ce brave officier est décédé le 6 septembre 1980 à Tidjikja au cours d'une mission en service commandé. Que dieu l'accueille dans son paradis amine.

Date de naissance : 1944 à Tidjikja
Date d'engagement : le 15 octobre 1961
Formations :
- Ecole Militaire interarmes du Cameroun : 15 octobre 1961 au 24 Août 1963
- Ecole d'infanterie Montpellier : 15 septembre 1969 au 16 juin 1970
Les différents grades :
- Sous-lieutenant à titre temporaire 1er Août 1963
- Sous-lieutenant à titre définitif 1er février 1964
- Lieutenant 1er Mars 1966
- Capitaine 1er janvier 1974
- Commandant 1er janvier 1980
Commandements
- Commandant du groupe nomade du 1-11-63 au 14-5-64
- Commandant P3 ICCP du 28-07-64 au 17-01-65

- Commandant du G31 du 30-08-67 au 31-10-68
- Commandant le 2eme ER du 26-09-70 au 31-08-71
- Commandant du 4eme ER du 1-09-71 au 31-03-73
- Commandant d'armes à Bir Moghreïn du 15-09-74 au 1-03-75
- Commandant CIAN du 15-08-76 au 15-11-77
- Commandant S3 (1RM) du 16-11-76
Il occupa ensuite de hautes fonctions civiles et militaires (gouverneur, chef de Bureau à l'EMN) jusqu'à sa mort.

Décorations
- Citation à l'ordre de l'unité le 24 Mai 1976
- Médaille d'honneur de 3eme classe le 28 Novembre 1972.



Akhbar El Jeich

Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009

Bataille Célèbre

aussi aux armées arabes. De 1971 à 1973, la Libye a envoyé des Mirages et 1 milliard de dollars pour aider l'effort d'armement égyptien. L'Algérie a envoyé également des chasseurs, des bombardiers et des chars. Elle fut la deuxième puissance militaire sur le front égyptien et sa force était composée d'un escadron de bombardiers tactiques Su-7 escorté par un escadron de chasse MiG-21. Un troisième escadron équipé de MiG-17 fut envoyé pour des missions de soutien. Les pilotes algériens étaient cette fois plus préparés et mieux aguerris grâce à la guerre d'usure. Elle fut la seule force aérienne arabe à ne pas avoir perdu d'appareils au combat, seul un MiG-17 fut touché par un Phantom israélien. Les avions algériens avaient accompli toutes leurs missions qui consistaient à attaquer les israéliens dans le Sinaï et à protéger le Caire de toute contre-offensive israélienne; des chasseurs algériens ont même atteint des cibles à Tel Aviv. La Tunisie a envoyé un contingent de 1.000 soldats auprès des forces égyptiennes dans le delta du Nil. Le Soudan a envoyé 3 500 soldats. Des pilotes de la Corée du Nord et de l'Allemagne de l'Est ont participé également au conflit et la radio ougandaise a fait également mention de combattants ougandais.

Cessez-le-feu et lendemain de guerre

Le Conseil de sécurité des Nations unies adopte le 22 octobre 1973 la Résolution 338 (1973), négociée par les États-Unis et l'Union soviétique, qui réaffirme la validité de la résolution 242 (1967), adoptée pendant la guerre des Six Jours et appelle toutes les parties au conflit (l'Égypte, la Syrie, Israël, la Jordanie) à un cessez-le-feu immédiat et à des négociations en vue " d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient ". Le cessez-le-feu devient effectif douze heures plus tard à 19 heures sur le terrain, à la tombée de la nuit.

Négociations d'après-guerre

Les combats organisés prirent fin sur tous les fronts aux alentours du 26 octobre. Cela n'empêcha pas des tirs sporadiques ni ne dissipa les tensions militaires liées à la Troisième Armée égyptienne toujours prisonnière et isolée sans ravitaillement. Israël reçut la menace de Kissinger de

soutenir un retrait auprès de l'ONU, mais une proposition de Sadate auprès des États-Unis de négocier directement avec Israël le ravitaillement du contingent encerclé aboutit plus vite au cessez-le-feu définitif.

Les discussions eurent lieu le 28 octobre entre les majors généraux Aharon Yariv (israélien) et Muhammad al-Ghani al-Gamasy (égyptien). Ils s'accordèrent sur l'échange des prisonniers de guerre et les checkpoints israéliens ; un accord de paix fut trouvé au sommet qui suivit à Genève. Le 18 janvier, Israël signa un accord de retrait de la partie ouest du canal de Suez et retira ses troupes le 5 mars.

Un va-et-vient diplomatique de Henry Kissinger aboutit à un accord de désengagement le 31 mai 1974, basé sur l'échange de prisonniers, le retrait israélien jusqu'à la Purple Line et l'établissement d'une zone tampon contrôlée par l'ONU. Une troupe d'observateurs des Nations unies fut aussi établie dans le Golan pour garantir la paix.

Conséquences à long terme de la guerre

Les discussions de paix qui se déroulèrent à la fin de la Guerre d'octobre furent les premières menées directement entre des dirigeants arabes et israéliens.

Pour les Arabes (Égyptiens en particulier), le traumatisme de la défaite de la guerre des Six Jours fut guéri et cela leur permit d'une certaine façon de négocier avec les Israéliens sur un pied d'égalité. Toutefois, si le plan arabe pendant la guerre avait commencé exactement comme prévu, il avait finalement abouti à démontrer qu'Israël ne pouvait être vaincu militairement. La conviction largement partagée fut alors que des négociations de paix pourraient permettre d'obtenir ce qui n'avait pas pu être gagné sur le terrain.

La population israélienne, quant à elle, avait été choquée par le début difficile de la guerre et le manque de vigilance de ses militaires trop sûrs d'eux.

En réaction au soutien américain à Israël, les pays arabes décidèrent, le 17 octobre 1973, d'un embargo sur le pétrole à destination des États occidentaux. Cela amena le choc pétrolier de 1973.

Un conflit riche en enseignements

militaires

La guerre du Ramadan apparaît en définitive comme un conflit plus équilibré et plus disputé que l'image qui en a souvent été présentée. Le rapport des forces en présence s'est avéré moins déséquilibré que ce que les autorités arabes et israéliennes ont longtemps laissé entendre. L'impact réel de l'aide matérielle fournie par les deux grandes puissances à leurs alliés respectifs ne fut pas aussi décisif que ce que les Américains et les Soviétiques ont longtemps prétendu.

Cette guerre a constitué le premier conflit mécanisé de haute intensité depuis la fin de la Seconde guerre Mondiale. Elle a démontré l'importance du renseignement pour contrer l'effet de surprise. Elle a permis de valider, de nuancer ou de rejeter certains concepts opérationnels. Elle a servi de banc d'essai à de nombreuses armes récentes qui n'avaient pas eu l'occasion de subir l'épreuve réelle du feu. Elle a démontré une nouvelle fois que la qualité l'emportait sur la quantité et que le facteur humain jouait toujours un rôle essentiel dans la conduite de la bataille.

La haute technologie a eu un impact considérable sur le déroulement des combats. Le char et l'avion ont démontré qu'ils restaient les vecteurs essentiels du combat mécanisé à condition de s'intégrer dans un environnement interarmes leur assurant soutien et protection. Si l'aviation militaire a joué un rôle important pendant le conflit, celui-ci n'a pas été aussi décisif qu'en juin 1967. À l'inverse de la guerre des Six Jours, ce sont en effet les chars qui ont cette fois-ci ouvert la voie aux avions. La puissance et l'efficacité de l'arme aérienne ont donc été surestimées, comme peu de temps auparavant lors de la guerre du Vietnam, puis dix-huit ans plus tard lors de la guerre du Golfe. Une fois de plus, les événements ont démontré que la guerre se perdait ou se gagnait au sol. De manière plus globale, la nécessité d'une approche interarmées voire interalliée s'est imposée comme l'un des enjeux majeurs pour la conduite efficace d'un conflit d'envergure.

Cdt Sidi Mohamed Ould Ne Ould Abdel Malick
Traduction : Cne Lif Mohamed Diadie



Akhbar El Jeich

Revue éditée par l'Etat-major National
N° 015 mai - juin 2009

La guerre d'octobre

La nécessité d'une approche interalliée pour la conduite d'un conflit d'envergure

La guerre israélo-arabe de 1973, appelée aussi guerre du Ramadan dans le monde arabe ou encore guerre d'octobre, guerre du Kippour (en hébreu :), opposa, du 6 au 24 octobre 1973, Israël à une coalition menée par l'Égypte et la Syrie.

Le jour même du jeûne de Yom Kippour - Grand Pardon - pour les juifs, les Égyptiens et les Syriens attaquèrent par surprise simultanément dans la péninsule du Sinai et sur le plateau du Golan. Le cessez-le-feu demandé par les Nations-Unies fut appliqué le 31 mai 1974, cessez-le-feu au terme duquel Israël accepta de rendre la ville de Kounaifira à la Syrie et la rive Est du canal de Suez à l'Égypte en contrepartie du retrait des troupes égypto-syriennes de la ligne du cessez-le feu et la constitution d'une force spéciale des Nations-Unies chargée de veiller et de faire respecter les termes du cessez-le feu.

Plusieurs guerres avaient déjà eu lieu entre Israël et les pays arabes du Moyen-Orient depuis la Déclaration d'indépendance de l'État hébreu en 1948. À l'issue de la guerre de 1967, Israël avait conquis des territoires importants à ses voisins et construit des fortifications sur le Golan et dans le Sinai afin de se protéger militairement des attaques ponctuelles qui survenaient sur les nouvelles frontières. Notamment, 500 millions de dollars avaient été dépensés en 1971 dans la construction de la ligne Bar-Lev le long de la rive orientale du canal de Suez.

Cependant, après la mort du président égyptien Gamal Abdel Nasser en septembre 1970, son successeur Anouar el-Sadate, bien que plus modéré, décida de restaurer la souveraineté de l'Égypte sur l'ensemble de son territoire. Suite à la proposition de l'intermédiaire onusien Gunnar Jarring, Sadate se déclara " prêt à négocier un traité de paix avec Israël " contre un engagement israélien à appliquer la résolution 242 (1967) des Nations-Unies. Mais les dirigeants israéliens, méfiants, firent prévaloir la sécurité militaire que leur assurait le contrôle du Sinai.



Monument dédié aux soldats égyptiens de la Guerre du Kippour

De son côté, Hafez el-Assad avait renforcé prioritairement son armée en vue de rendre à la Syrie son rang de puissance militaire au sein des pays arabes. Il se préparait à reprendre le Golan par la force puis obtenir de plus grandes concessions israéliennes plus tard en appuyant les nouvelles revendications palestiniennes formulées par la jeune OLP.

Déroulement de la guerre

Contrairement à 1967, les unités égyptiennes choisirent de ne pas avancer au-delà de la couverture qu'assuraient leurs batteries de missiles SAM qu'ils avaient installées pour protéger les lignes de cessez-le-feu de 1967. Les forces aériennes sur lesquelles Israël avait mis l'essentiel de ses investissements militaires ne pouvaient ainsi rien tenter contre elles. Les Égyptiens entamèrent des vastes bombardements aériens contre des radars, des batteries et trois aéroports israéliens. Durant ces bombardements, les Égyptiens ne perdirent que onze avions dont celui piloté par le frère du président égyptien, Atif Sadate. Sur les 8 000 hommes qui constituaient la première vague de soldats Égyptiens durant leur traversée du canal de Suez, les pertes humaines étaient minimales ; 250 soldats seulement. Anticipant une

rapide contre-attaque de l'armée israélienne, les Égyptiens répliquèrent avec des armes capables de détruire des tanks et avec les missiles antitank Sagger. Un soldat égyptien sur trois était armé contre les blindés. Les positions égyptiennes sur le canal de Suez avaient été surélevées de façon à obtenir un avantage certain pour tirer sur les tanks israéliens.

L'armée égyptienne surprit par sa audace à créer une brèche dans les défenses israéliennes et par sa capacité à traverser le canal malgré les forts Bar-Lev. Avec méthode, les forces égyptiennes pénétrèrent sur 1 kilomètre dans le désert du Sinai grâce aux efforts combinés de deux brigades. L'avantage des positions défensives des Israéliens, construites sur des replis sablonneux, fut réduit par d'ingénieuses attaques égyptiennes au canon à eau qui facilitèrent les frappes contre ces postes exposés.

Face au nombre, les forts de la ligne Bar-Lev cédèrent tous sauf un (le plus à nord) aux Égyptiens qui consolidèrent leurs positions initiales. Le 8 octobre Shmuel Gonen (qui avait remplacé Arieh Sharon en tant que commandant à front sud seulement trois mois auparavant) ordonna une contre-attaque à Hizayon alors que les tanks israéliens y étaient particulièrement exposés aux tirs de Saggers. Le désastre et la contre-attaque nocturne de Égyptiens qui s'ensuivirent ne furent stoppés que par la division d'Arieh Sharon qui imposa une accalmie relative. Les deux armées se postèrent alors dans une position défensive.

Contribution d'autres pays

Les apports des autres pays du front anti-israélien sont peu précis. L'Arabie saoudite et le Koweït ont surtout fourni une aide financière et, de façon symbolique, quelques militaires sur le front. Le Maroc a envoyé trois troupes au total de 5 450 hommes qui ont réalisé une percée au cours du conflit et ont pu stopper les troupes israéliennes au-delà de Sassa. Le Pakistan a envoyé seize pilotes et des troupes palestiniennes se joignirent

standard avec en prime plus de précision diagnostique. Un polytraumatisé peut bénéficier d'un scanner du corps entier, des pieds à la tête en moins de 5 minutes. Comme examens on effectue la recherche de tumeurs, au cerveau par exemple, et d'autres malformations, l'analyse de la structure des organes... L'examen peut mettre en évidence un début de cancer.

Qui sont vos principaux patients ?

Etant parmi les premiers à posséder un scanner en Mauritanie, nous sommes très sollicités, notamment par la composante civile de la population. Ce qui lui a permis de dépasser toutes les prévisions en la matière. Sur les 8300 examens évoqués plutôt, les personnels pris en charge par le ministère de la Défense n'en représentent que le quart.

L'exposition aux rayons X ne présente-t-elle pas de risques pour les patients ?

L'exposition répétée ou prolongée aux rayons X présente

évidemment un danger pour le corps humain. Contrairement à l'IRM qui utilise un champ magnétique et des ondes radio, les scanners à rayons X tout comme les radios ont un aspect irradiant. Leur usage requiert un respect scrupuleux des normes de sécurité que le personnel traitant de l'HMN maîtrise parfaitement et suit à la lettre.

Envisagez-vous d'acquérir un scanner à résonance magnétique dans un futur proche ?

Il est vrai que les scanners beaucoup plus performants existent. Actuellement, l'hôpital national possède un scanner à 16 barrettes alors que le notre n'en a que deux. Mais l'acquisition de ces matériels de pointe engendre des coûts de formation et de maintenance très élevés. A l'heure actuelle, le scanner de l'hôpital militaire continue à donner entière satisfaction. Les médecins de la place et les patients sont là pour le témoigner. Il semble donc plus judicieux à mon sens d'employer la

ressource dans d'autres secteurs vitaux en intégrant de façon rationnelle tous les déterminants de la santé pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger véritable source d'hémorragie économique.

► Interview réalisée par le Cne Mangassouba

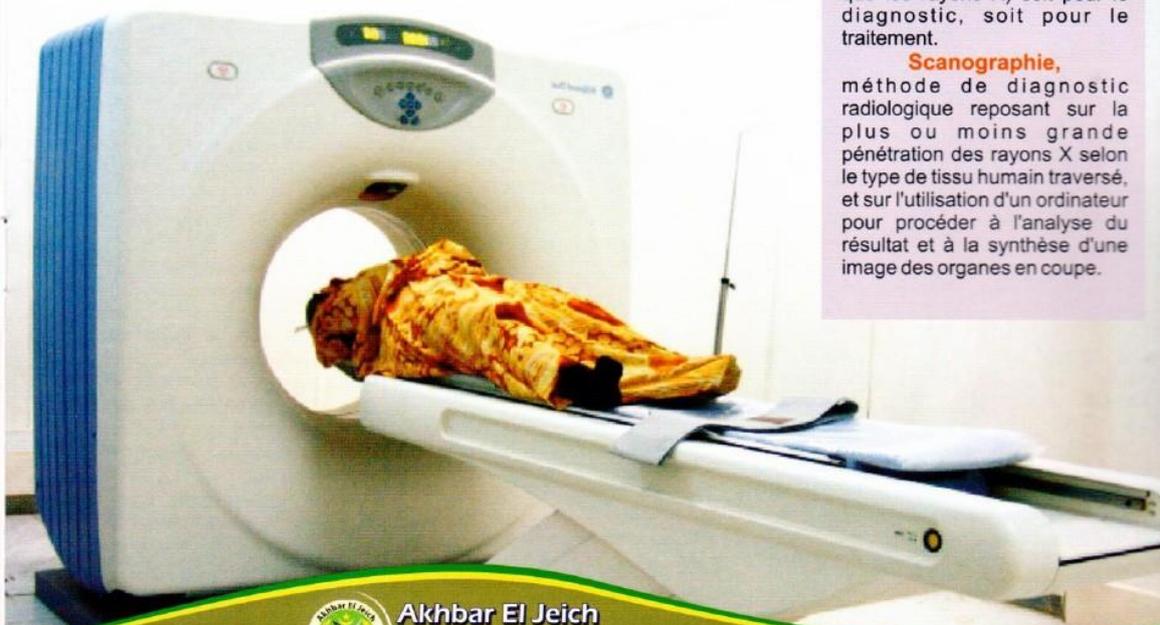
Scintigraphie (ou gammagraphie):
 technique permettant de visualiser, après injection d'une substance radioactive, l'intérieur de l'organisme, afin de détecter d'éventuels troubles.

Echographie:
 technique consistant à visualiser certains organes à l'aide d'ultrasons.

Imagerie par résonance magnétique (IRM) :
 technique d'imagerie médicale utilisée pour faire un diagnostic et se fondant sur les principes de la résonance magnétique nucléaire.

Radiologie et radiothérapie :
 branche de la médecine utilisant l'énergie des rayonnements ionisants (tels que les rayons X) soit pour le diagnostic, soit pour le traitement.

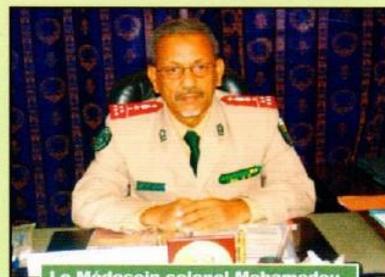
Scanographie,
 méthode de diagnostic radiologique reposant sur la plus ou moins grande pénétration des rayons X selon le type de tissu humain traversé, et sur l'utilisation d'un ordinateur pour procéder à l'analyse du résultat et à la synthèse d'une image des organes en coupe.



L'IMAGERIE MEDICALE DE L'HMN: Un scanner de nouvelle génération au service des citoyens

Radiographies, échographies, scanographies...

L'HMN est doté d'un ensemble de services permettant de réaliser un acte médical par le procédé de l'imagerie médicale. Dernier né de ces nouvelles techniques, un scanner de nouvelle génération offre depuis 2007 des prestations de qualité à tous les citoyens.



Le Médecin colonel Mohamedou Saeck Ould Mohamed Abdoullah

Que recouvre le terme " imagerie médicale " ?

L'imagerie médicale est un ensemble de techniques permettant de visualiser une partie du corps humain en vue de réaliser un diagnostic, guider une opération thérapeutique ou suivre les résultats d'un traitement. Parmi les méthodes les plus pratiquées, on peut citer les radiographies basées sur les rayons X, les échographies utilisant les ultrasons et l'imagerie par résonance magnétique qui s'est développée ces dernières années.

Quel est l'apport de la scanographie sur le plan médical?

La scanographie permet d'approcher un diagnostic précis en préservant l'intégrité physique du patient. Tout traitement est considéré, du point de vue médical, comme agression contre le corps humain. Pour être efficace, ce traitement nécessite au préalable un bon diagnostic. Avant l'ère de l'imagerie médicale, un médecin pouvait être amené à effectuer une

opération chirurgicale pour chercher à savoir de quoi souffre une personne. Imaginez un seul instant que l'on soit obligé d'ouvrir le ventre d'un malade à chaque fois qu'il a mal pour savoir de quoi il souffre exactement avec tout ce que cela comporte comme risques et désagréments... On peut dire que l'imagerie est une intervention chirurgicale sans dommages corporels. L'image d'un organe en 3 dimensions donne au spécialiste une somme d'informations beaucoup plus explicite que la meilleure explication du malade lui-même. L'IRM notamment permet d'obtenir des images numériques d'une précision extrême du cerveau, de la colonne vertébrale, des articulations et des tissus mous (muscles, vaisseaux...). A l'aide d'un support informatique, on peut reconstituer un organe, montrer ses mouvements au cours du temps, etc. C'est dire combien le scanner a révolutionné le domaine de la santé.

L'HMN est le premier centre hospitalier au niveau national à

réaliser des scans multicoups. Parlez-nous peu de vos prestations.

L'HMN a acquis, en effet, depuis février 2007 un scanner nouvelle génération. Je voudrais d'abord dire que ce sacrifice traduit la volonté du commandement de faire de notre institution une référence nationale et même régionale. A l'instar des hôpitaux militaires partout dans le monde, l'HMN se doit d'être bien équipé pour répondre le mieux possible aux attentes de la population dans son ensemble. Pour revenir à la question, sur une période de deux ans, nous avons réalisé environ 8300 examens. On peut mener un examen toutes les secondes.

Durant le seul mois de septembre 2008, pour ne donner un chiffre récent que sous la main, 1160 malades ont effectué un scanner. 40% de ces prestations portent sur des analyses neurologiques. Quelques secondes suffisent pour réaliser ce qui se faisait plusieurs minutes sur les rac

organisme répond mieux à leurs attentes. L'adhésion n'est pas ouverte aux autres corps.

Les militaires sont peu informés sur les mécanismes et les taux de remboursement. Que pouvez-vous nous en dire?

D'abord, le remboursement des prestations médicales se fait obligatoirement sur présentation d'une feuille de soins de la CNAM dûment renseignée et authentifiée (cachet et signature) par les prestataires de soins - praticiens, centres de soins publics ou privés, pharmacies... - agréés par la CNAM. Ce formulaire, disponible en principe dans toutes les formations, doit en plus être appuyé par toutes les pièces justificatives attestant des soins prodigués : reçu, facture ou quittance de soins, consultation, facture achat médicaments... et une photocopie de la page du livret d'assurance maladie (LAM) de l'assuré plus éventuellement celle de l'ayant droit qui a été soigné.

Ensuite, le remboursement direct des frais engagés se fait sur la base des tarifs établis par la CNAM. Il convient donc de connaître ces tarifs avant d'engager des frais de soins considérés.

Enfin, les taux de couverture varient en fonction du type de prestation. A titre d'exemple, les prestations ambulatoires, tels que analyses, examens et soins ont un taux de couverture de 80%. Les hospitalisations sont couvertes à hauteur de 90%. Les médicaments et autres produits pharmaceutiques classés remboursables sont couverts à 67%. Seules les évacuations à l'étranger sont entièrement prises en charges par la CNAM : deux billets d'avion aller-retour pour le malade et un accompagnateur, le paiement intégral de l'ensemble des soins et des médicaments et une provision substantielle qui est fonction de la zone du pays d'évacuation. Sur ce dernier point, une commission médicale de l'Armée Nationale est seule habilitée à prononcer une EVASAN d'un membre des Forces Armées, un retraité ou un ayant droit. Cela permet un meilleur suivi de ces dossiers au niveau de la MFA.

Cela suscite tout de même certaines incompréhensions pour le commun des soldats qui pense que, parce qu'il cotise, il doit être entièrement pris en charge...

C'est un problème de

communication. Aucune mutuelle ne peut garantir à ses membres une prise en charge de 100%. Au contraire, les militaires doivent se réjouir des prestations de la CNAM notamment lors des évacuations à l'étranger qui constituent une part considérable de ses charges. Tous ceux qui en ont bénéficié que ce soit en Europe ou au Maghreb sont revenus ici nous témoigner leur entière satisfaction quant à la qualité des services reçus. Les délais de remboursement que beaucoup jugent encore assez longs sont, à mon sens, imputables à la lourdeur administrative due à la masse de dossiers à traiter. Mais cela reste valable pour tous les autres adhérents.

Recevez-vous une part des cotisations sociales des militaires?

La MFA ne reçoit aucun centime de la part de ses membres, toutes les cotisations étant destinées exclusivement à la CNAM. C'est pourquoi la MFA n'a pas actuellement les moyens de ses ambitions, car contrairement à la CNAM, la mission de la MFA ne se limite pas au seul volet sanitaire, loin s'en faut. Il faudrait peut-être réfléchir à un

mécanisme d'autofinancement pour une prise en charge plus efficace sur tous les volets sociaux, sans pour autant solliciter davantage de participations des adhérents. L'expérience de certains pays limitrophes en la matière pourrait être édifiante.

Concernant justement ce rôle social, ne serait-il pas souhaitable qu'une séparation nette s'opère entre ces deux institutions pour que le militaire, compte tenu de sa spécificité, soit entièrement pris en compte par la MFA aussi bien sur le plan sanitaire que social dans sa globalité?

Il est vrai que le militaire, vivant un état de sujétion particulier, est plus soucieux de son devenir. Même si son capital argent est là pour le soutenir, une structure spécifique autonome serait mieux à même de s'occuper de ses préoccupations sociales qui sont celles de l'heure : achat d'une maison ou d'une voiture, assurances, achat de salons et autre mobilier, acquisition ou construction d'un terrain, etc. A travers les échos qu'on reçoit, les militaires sont plutôt favorables à une autonomie de la MFA pour gérer pleinement le volet social qui leur tient beaucoup à cœur.

Les formalités d'adhésion des personnels de l'Armée Nationale auprès de la CNAM:

En lieu et place du dossier d'adhérent, la CNAM accepte du militaire un dossier composé de :

- les formulaires d'immatriculation CNAM dûment renseignés,
- 2 photos d'identité pour l'assuré et 2 photos pour chacun des ayants droit ;
- les pièces d'état civil qui justifient le lien entre l'assuré principal et les ayants droit : acte de naissance et acte de mariage du conjoint, acte de naissance des enfants de moins de 21 ans, certificat de vie et d'entretien...

- Dans le cas où l'assuré a un enfant handicapé, joindre une attestation justifiant cet handicap.

L'accomplissement des formalités d'immatriculation par le militaire lui permet de disposer de livret d'assurance maladie (LAM) établi par la CNAM au profit de ses assurés. Ce livret constitue pour la CNAM la base d'identification des personnels immatriculés à son niveau. Il est indispensable pour pouvoir bénéficier de ses prestations.

Les formalités d'actualisation

Les actualisations se font suite à une naissance, un mariage, ou pour procéder à des corrections sur le livret relatives au nom, date et lieu de naissance.

L'actualisation exige de l'assuré la transmission de son LAM à la CNAM appuyé par des pièces d'état-civil justifiant l'actualisation ou les corrections sollicitées.

Toutes ces formalités décrites plus haut sont accomplies par le militaire au niveau de sa formation laquelle doit procéder à l'envoi du courrier par bordereau d'envoi à la MFA.

En cas de perte ou de détérioration du LAM, la formation de l'assuré doit transmettre à la MFA un dossier composé de :

- un compte rendu de perte ou de détérioration adressé à la MFA ;
- les photos de l'ensemble de la famille de l'assuré ;
- Une déclaration de perte.



LA MUTUELLE DES FORCES ARMÉES

Une vocation d'assistance et d'entraide

La création de la Mutuelle des Forces armées (MFA) répond au souci du commandement de mettre en place un environnement propice pour soulager les membres des Forces Armées aussi bien dans le domaine de la santé que dans le domaine social.

L'objectif recherché est d'affranchir les militaires des Forces Armées de toutes les lourdeurs qui pourraient les distraire de leurs engagements ainsi que de leurs obligations vis-à-vis de l'institution.

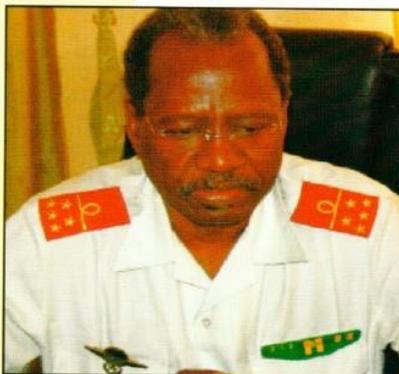
C'est dans ce contexte que la MFA a été créée par arrêté N°R 1984 du Ministre de la Défense Nationale du 22 décembre 2003. Toutefois, la MFA ne deviendra fonctionnelle qu'en 2007 suite au démarrage des activités de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), instituée par l'ordonnance N°2005-006 du 29 Septembre 2005.

La MFA relève du MDN et a pour siège les locaux de l'ancienne villa de passage de l'Armée Nationale, à la cité des cadres. Elle est dirigée par un officier supérieur qui porte le titre de Directeur de la MFA, secondé par un officier supérieur, directeur adjoint. La MFA a pour mission d'instituer au profit de ses membres un système d'assistance, de solidarité et d'entraide. A ce titre, elle a pour vocation :

- d'appuyer la couverture médicale des militaires et de leurs familles ;
- de contribuer à leur réinsertion dans la vie civile ;
- de les aider à accéder à la propriété immobilière ;
- de les faire bénéficier de prestations d'ordre social : prime de départ à la retraite, prime d'invalidité, prime de décès, forfait d'évacuation sanitaire (EVASAN), etc.

Cependant, l'activité de la CNAM - dont la mission est plus globale en ce qui concerne la couverture des soins de santé qui s'applique aux catégories suivantes : les parlementaires, fonctionnaires et agents de l'Etat, personnels actifs des Forces Armées et de sécurité, pensionnés militaires et civils - réduit aujourd'hui le champ d'action de la MFA à un rôle d'interface des Forces Armées vis-à-vis d'elle.

C'est pour connaître le rôle actuel de la MFA et ses rapports avec la CNAM que AEJ donne la parole au médecin-colonel BARRO Souleymane, directeur de la MFA, qui a bien voulu répondre aux questions de l'envoyé d'AEJ.



En matière de prise en charge des soins de santé des militaires, on ne discerne pas toujours le rôle de la MFA de celui de la CNAM. Quelle est la corrélation entre ces deux institutions ?

La MFA est une institution du Ministère de la Défense Nationale appelée à jouer un rôle majeur en matière d'assistance sociale, de solidarité et d'entraide au profit de ses membres. Le sentiment de confusion avec la CNAM pourrait découler du contexte de leur mise en œuvre. En effet, à l'époque de la création

de la MFA, fin 2003, le projet d'une mutuelle devant prendre en charge sur le plan médical l'ensemble des fonctionnaires y compris les militaires donc, se mûrissait déjà. Cela avait, en fait, mis en suspens le démarrage des activités de la MFA. Quand ensuite la CNAM a vu le jour en 2005, elle a cumulé les prérogatives de la MFA car les décideurs n'avaient sans doute pas pris la mesure de l'état d'évolution de cette dernière. Devenue fonctionnelle en 2007, la MFA joue avant tout un rôle d'interface des forces armées vis-à-vis de la CNAM. Elle a pour charge dans ce cadre de veiller à l'amélioration de la couverture médicale des assurés militaires.

Que fait-elle concrètement aux profits des militaires ?

La mutuelle s'occupe des formalités d'immatriculation (adhésion), du règlement des remboursements des frais d'hospitalisation et autres prestations médicales aux ayants droit, de la transmission des dossiers des militaires et ayants droit évacués à l'étranger (EVASAN) et de la mise à jour de documents (mariage, naissance...)

Depuis Janvier 2009, la MFA centralise tous les remboursements effectués par la CNAM au profit des assurés des Forces armées de même que la remise de documents (prise en charge, titres de transport, provision EVASAN) émis par la CNAM au profit des bénéficiaires militaires évacués à l'étranger. Depuis cette date, les militaires n'ont plus besoin d'aller faire la queue au siège de la CNAM pour être remboursés.

Donc, la MFA exerce un rôle de régulation qui la place en amont et en aval dans la conduite des problèmes relatifs à l'assurance maladie des militaires et familles. De plus, des mécanismes ont été mis en place (point focal, prise de contact régulières MFA/ CNAM) pour faciliter la résolution rapide des problèmes qui se posaient avec acuité au niveau de la CNAM. Aujourd'hui, les délais de finalisation de dossiers d'adhésion, d'actualisation et de remboursement sont beaucoup plus courts.

Le système d'adhésion est-il ouvert à tous les membres des Forces armées et de sécurité ?

De par les textes qui régissent la MFA, tout militaire ou gendarme en activité en est membre d'office ainsi que les retraités, sur leur demande, car ils estiment que noter



AKHBAR EL Jeich

Revue éditée par
l'Etat-major National
N°15
mai - juin 2011

L'Imagerie médicale de L'Hôpital Militaire



**Un scanner de
nouvelle génération
au service des citoyens**

Forces Armées
Sénégalaises :

**Visite d'une
délégation
du Musée**

*La Mutuelle
Des Forces Armées*

**Une mission
d'assistance
et d'entraide**

La Mauritanie
et le 4 avril

**Les Forces
armées au service
de la diplomatie**